

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTICE DE M. YVES COCHET

1. **Loi de finances pour 1998 (deuxième partie).** Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

### ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (*suite*)

**Réponses** de Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire, et de M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, aux **questions** de : Mmes Michèle Alliot-Marie, Martine Aurillac, MM. André Schneider, Patrick Leroy, Michel Vaxès, Jean-Pierre Brard, Mme Bernadette Isaac-Sibille, M. Gérard Voisin, Mmes Odette Trupin, Danièle Bousquet, MM. Philippe Duron, Jean-Paul Bret, Henri Bertholet, Mme Geneviève Perrin-Gaillard, MM. Jean-Louis Fousseret, Jacques Fleury, Mmes Dominique Gillot, Paulette Guinchard-Kunstler, M. Jean-Pierre Baeumler.

### ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (p. 22)

#### I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (p. 22)

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 22)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 22)

*Suspension et reprise de la séance* (p. 23)

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (p. 23)

M. Alain Claeys, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

M. Patrick Malavieille, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche et la technologie.

MM. Jean-Pierre Foucher,  
Mme Nicole Catala,  
MM. Philippe Vuilque,  
Patrick Leroy.

Mme Nicole Catala.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 37).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTIE DE M. YVES COCHET, vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## LOI DE FINANCES POUR 1998 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n<sup>os</sup> 230, 305).

#### ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (*suite*)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant l'enseignement scolaire.

Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, vous connaissez la règle du jeu : chaque groupe dispose de périodes de quinze minutes durant lesquelles ses membres poseront des questions à la fois brèves, rapides et consistantes, qui doivent appeler de la part des ministres des réponses également brèves, rapides et consistantes.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, madame le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire, s'il est un point sur lequel tous les groupes de cette assemblée sont d'accord, c'est l'importance que la maîtrise des langues vivantes aura pour l'avenir professionnel de tous les jeunes qui sont actuellement scolarisés.

Quand je parle de maîtrise, il ne s'agit pas simplement de la connaissance d'une langue. En effet, nous savons que pour exercer un métier, pour avoir une véritable activité économique et culturelle, il convient d'être bilingue.

Or, malgré les augmentations successives du nombre des postes d'enseignants de langue ou l'initiations de instituteurs à l'enseignement des langues, le système qui est appliqué actuellement dans notre pays ne permet pas le bilinguisme, lequel implique que les élèves soient plongés dans un véritable bain culturel.

Dans le même temps, nous avons la chance extraordinaire d'avoir des frontières communes avec plusieurs pays étrangers dont les langues sont de grandes langues internationales : l'espagnol, l'italien, l'allemand, voire l'anglais dans le Nord de la France.

Pourquoi n'essayons-nous pas – d'autant que cette opération aurait un coût réduit – d'instaurer de véritables échanges entre les enseignants français et étrangers tant dans le primaire que dans les collèges, afin de permettre aux élèves français de suivre une partie de leurs enseignements dans une langue étrangère, dispensée par des enseignants étrangers, et ainsi de devenir parfaitement bilingues ?

On pourrait passer des conventions avec nos voisins, pour que, dans des zones pouvant s'étendre sur une cinquantaine ou une centaine de kilomètres au-delà des frontières, des enseignants espagnols, italiens ou allemands puissent venir enseigner en France tandis que des enseignants français se rendraient en Espagne, en Italie ou en Allemagne pour dispenser des cours en français.

Outre que de tels échanges répondraient à l'intérêt de l'ensemble des pays et à celui des élèves, ils contribueraient à limiter les coûts d'apprentissage à de simples frais de missions extrêmement réduits.

Quelle est, madame le ministre, votre position sur cette proposition qui permettrait à quelques centaines de milliers d'élèves de parvenir à un véritable bilinguisme ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

**Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Madame la députée, votre question relative au bilinguisme et à l'apprentissage des langues étrangères en général est importante.

Vous suggérez d'instaurer des partenariats avec différents pays européens. Je vous indique que c'est déjà le cas puisque nous essayons, grâce à des contrats d'échanges négociés sur le plan diplomatique, de maintenir à niveau l'apprentissage du français dans les différents pays européens en contrepartie de celui des autres langues européennes dans nos établissements scolaires.

C'est si vrai que nous avons prévu, dans ce budget, d'accroître le nombre des vacations des différents assistants en langues étrangères. Ce résultat a été obtenu à la suite des protestations émises par certains pays européens en raison de la diminution ces deux dernières années du nombre des postes d'assistants étrangers en France. Vous avez pu constater que de nombreux collèges et lycées s'étaient vu en effet supprimer de tels postes. Nous essayons de les rétablir sous forme de vacations.

Croyez bien que votre préoccupation est la nôtre et que nous partageons avec vous ce souci de parité entre le français et les langues étrangères. C'est ce souci qui nous guide quand, dans le cadre de partenariats, nous cherchons à accroître l'apprentissage des langues étrangères.

Le partenariat prend la forme d'actions très concrètes comme l'accueil des assistants étrangers dans les familles, qui sont souvent celles de professeurs de langue. Parallèle-

ment, nous nous efforçons de faire en sorte que les assistants français qui enseignent notre langue dans les autres pays européens y soient accueillis dans les mêmes conditions – et elles sont de qualité – que leurs homologues en France.

Le Premier ministre s'est exprimé récemment sur la question plus particulière du bilinguisme et a indiqué que le Gouvernement a la volonté de continuer le travail qui a été accompli par tous les gouvernements depuis quarante-cinq ans.

Cela passe par des améliorations en termes d'ouvertures de classes bilingues et de formation des maîtres. Cela passe aussi par des progrès dans l'information qui est diffusée auprès des parents, des enseignants et des responsables de l'éducation.

Enfin, comme je sais que c'est aussi une de vos préoccupations, même si vous ne m'avez pas posé de question sur ce sujet, je vous rappelle qu'une mission sur les langues étrangères a été confiée à Mme Nicole Pery.

Si j'évoque ensemble tous ces points – apprentissage des langues étrangères, partenariat, bilinguisme, langues régionales –, c'est parce que je pense que toutes les questions relatives à l'apprentissage des langues, dont fait partie celle relative à la sensibilisation aux langues étrangères, doivent faire l'objet d'une approche globale.

En tout cas, on ne saurait accepter, à l'heure où nous construisons l'Europe, que ne s'affaiblissent l'ensemble des moyens consacrés à l'apprentissage des langues dans nos établissements scolaires.

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Aurillac.

**Mme Martine Aurillac.** Monsieur le ministre, dans la présentation de votre projet de budget, vous avez insisté – et naturellement nous souscrivons à cet objectif – sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour tous. Cela repose sur un grand principe : celui de la parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

Si l'enseignement privé a accueilli, c'est vrai, avec quelque espoir le plan emplois-jeunes, il s'interroge néanmoins avec inquiétude sur le nombre des emplois mis à sa disposition dans le budget pour 1998.

Il est également préoccupé par un autre problème : celui de la demi-pension. Certes, l'accès au fonds social des cantines paraît assuré, mais, dans la majorité des cas, ce sont les collectivités locales qui doivent assurer le relais. Ainsi, à Paris, les écoles sous contrat bénéficient d'une subvention de quatre francs par repas.

Préoccupants apparaissent aussi le dossier de la prévoyance – il s'agit du remboursement par l'Etat des sommes versées par les organismes de gestion – et celui des retraites – la question de leur mode de financement se pose – et des indemnités de départ.

Quels engagements comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour apaiser ces inquiétudes et surtout quelle traduction budgétaire pouvez-vous leur donner ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Madame la députée, vous n'avez pas d'inquiétude à avoir. Le Gouvernement respecte la loi en ce qui concerne le traitement accordé à l'enseignement privé : les maîtres du privé bénéficient des mêmes avantages que ceux du public ; l'Etat contribue aux dépenses liées au transport scolaire et à l'attribution de bourses ; les dépenses pédagogiques sont financées à parité. Par conséquent, vos inquiétudes sont sans fondement.

Je vous précise même que le projet de budget prévoit que l'Etat consacrera à l'enseignement privé l'équivalent de 13,2 % des crédits consacrés aux dépenses de l'enseignement public, ce qui correspond au volume des élèves accueillis dans l'enseignement privé.

Pour ce qui est du fonds social pour les cantines, qui a été créé lors de la dernière rentrée scolaire, il sera doté de 290 millions de francs et concernera également les établissements d'enseignement privé. Nous avons arrêté les clés de répartition en respectant les principes qui ont été fixés par la loi. Du reste, à compter de cette rentrée scolaire, un crédit de 27 millions de francs a été réservé pour traiter à égalité les enfants de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public, c'est-à-dire que les difficultés sociales auxquelles sont confrontés les enfants de l'enseignement privé sont prises en compte selon les mêmes critères que ceux applicables aux enfants de l'enseignement public.

S'agissant du fonds social collégien destiné à l'enseignement privé, ce sont les services académiques qui assureront la gestion des aides. Ainsi, c'est le recteur qui, après instruction des dossiers qui lui seront transmis par les chefs d'établissement, proposera une décision d'attribution.

Quant aux emplois-jeunes, ils sont étendus à l'enseignement privé sous contrat. Sur le plan juridique, aucun obstacle ne s'y oppose puisque les établissements privés sous contrat sont gérés par des associations relevant de la loi de 1901. Le recrutement des emplois-jeunes peut donc s'opérer dans le cadre du droit commun défini par la loi.

Par ailleurs, les projets entrant dans le cadre spécifique du ministère de l'éducation nationale seront examinés par les recteurs dans les mêmes conditions que ceux des établissements publics, la totalité du coût étant prise en charge par l'Etat selon les mêmes modalités que pour les établissements publics.

Par conséquent, la parole législative sera bien tenue, et vous pouvez rassurer vos interlocuteurs.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Et les retraites, madame le ministre ?

**M. le président.** Pour une dernière question du groupe du RPR, la parole est à M. André Schneider.

**M. André Schneider.** Madame et monsieur le ministre, ma question, qui complète mon propos de ce matin, portera sur la situation des personnels de direction du second degré.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Très bien !

**M. André Schneider.** A un moment où leurs charges de travail sont de plus en plus écrasantes...

**M. Jean-Pierre Baeumler.** C'est vrai ! Vous avez raison !

**M. André Schneider.** ... et leurs responsabilités de plus en plus lourdes à assumer, rien de nouveau n'est prévu dans votre projet de budget en faveur de ces personnels.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Ça, c'est également vrai !

**M. André Schneider.** Or en plus d'être responsables pédagogiques, administratifs et financiers, ils sont aussi animateurs, organisateurs, conciliateurs, juges, mais également « fusibles » de l'administration.

**M. Jean-Pierre Baeumler et M. Jean-Paul Bret.** Exact !

**M. André Schneider.** A ce titre, ils sont taillables et corvéables. De plus, aujourd'hui, ils sont exposés à la justice pour le moindre manquement.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** *Er hat racht!* (*Sourires.*) Il a raison !

**M. André Schneider.** Ils doivent faire face à la violence en tous genres : celle des enfants, mais aussi celle des adultes. Ils doivent gérer tous les personnels, les CES, et maintenant les emplois-jeunes.

En contrepartie, rien dans les conditions matérielles qui leur sont offertes et dans leur profil de carrière n'est à la hauteur de l'engagement exigé de ces fonctionnaires. Résultat : des centaines de postes de chef d'établissement sont inoccupés, faute de candidats.

Dans ces conditions, madame et monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour rendre ces fonctions, essentielles pour le système éducatif,...

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Tout à fait !

**M. André Schneider.** ... plus attractives ?

Pouvez-vous prendre ici, devant la représentation nationale, l'engagement de revaloriser de façon significative, dès 1998, la situation matérielle et morale de ces personnels ?

**M. François Goulard et M. Jean-Pierre Baeumler.** Très bonne question !

**M. le président.** Madame la ministre, je crois que la réponse est attendue de tous les côtés !

Vous avez la parole.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, non, je ne crois pas qu'on puisse dire des chefs d'établissement qu'ils sont taillables et corvéables.

Je pense que le métier de chef d'établissement est un métier magnifique mais difficile. Il est d'ailleurs de plus en plus difficile dans la mesure où l'ensemble des partenaires de l'école font, en attendant beaucoup d'elle, peser sur les établissements scolaires des contraintes de plus en plus lourdes. Aujourd'hui, par exemple, un chef d'établissement a une mission de relation avec les familles de plus en plus délicate ; il doit gérer des problèmes d'incivisme et de violence qui n'existaient pas auparavant ; il doit aussi gérer des problèmes plus lourds d'échec scolaire au regard de l'environnement créé par la situation de chômage.

Il est vrai également qu'un bon chef d'établissement peut changer de façon considérable la situation au sein de celui-ci et que, souvent, l'avenir des enfants dépend de la qualité de ce chef d'établissement. Un chef d'établissement doit arriver à mobiliser l'équipe qui l'entoure, à faire naître une flamme dans l'établissement, à faire en sorte que les enfants se sentent aimés, qu'ils soient poussés en avant. Bref, il lui faut des qualités humaines tout à fait exceptionnelles.

Vous avez raison de dire – et des intervenants de tous les groupes l'ont déjà souligné ce matin – que ce métier, cette mission doit absolument être revalorisée et reconnue. Les chefs d'établissement doivent être épaulés et formés.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Très bien !

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Ils doivent avoir du temps car l'avenir des établissements repose pour beaucoup sur leurs épaules. Cet avenir dépend de leur capacité à faire travailler les enseignants et les personnels non enseignants en équipe. Pour cela, il faut du temps, car, en la matière, l'improvisation n'est pas de mise. Il faut être formé, il faut être sensibilisé

à tout ce qui peut aller mal dans un établissement. Certains chefs d'établissement devraient avoir le temps de reprendre leur souffle pour voir comment ils peuvent remettre les choses sur pied.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Quelles conclusions en tirez-vous ?

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Je le constate en visitant les établissements.

Le projet de loi de finances prend en compte la revalorisation des personnels de direction du second degré puisqu'une mesure de 134 millions est prévue à cet effet.

Vous avez évoqué la crise du recrutement et les emplois vacants. Il est vrai que 700 emplois de personnels de direction sont vacants. Il s'agit, pour une large part, d'emplois d'adjoints de petits établissements, mais aussi – et c'est plus inquiétant – d'adjoints des établissements difficiles. Il est donc nécessaire de mettre en place une gestion plus qualitative et plus volontariste de la profession de chef d'établissement.

Le travail des chefs d'établissement doit sans doute être évalué différemment. Il faut reconnaître leurs missions, leurs qualités, valoriser leurs carrières, et prendre en compte leur situation individuelle pour qu'ils restent dans les quartiers difficiles. Le chantier que nous avons lancé pour les zones d'éducation prioritaire nous permettra de réfléchir à cette question et de prendre des décisions.

Concernant la responsabilité et la démocratie, thème qui vient naturellement à l'esprit lorsqu'on parle des chefs d'établissement et du travail en équipe, une mission de réflexion et de proposition a été confiée au recteur Claude Pair ; ses conclusions nous seront remises au début de l'année 1998.

Quant aux personnels d'encadrement, dont font partie les inspecteurs pédagogiques régionaux, leur situation est également valorisée puisque des crédits de 5,4 millions de francs sont prévus à ce titre dans le projet de loi de finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Patrick Leroy.

**M. Patrick Leroy.** Le budget prévoit la consolidation, à hauteur de 250 millions de francs, du fonds social pour les cantines, créé dès la rentrée de 1997. Le Gouvernement a eu le mérite d'agir promptement face à la situation inacceptable de certains enfants qui étaient privés de repas parce que leur famille ne parvenait pas à prendre en charge les frais de cantine. Cette situation résultait, pour une grande part, de la décision démagogique, prise en 1994 par le gouvernement d'Edouard Balladur, de substituer au système des bourses des collèges, attribuées jusque-là trimestriellement aux établissements scolaires, une aide à la scolarité, versée en une seule fois et directement aux familles.

La mise en place du fonds social pour les cantines correspondait à un constat partagé par l'ensemble des formations politiques sur la nécessité sociale et pédagogique de voir tous les élèves manger à leur faim. Cependant, vous le savez, au-delà de ce traitement d'urgence, le groupe communiste s'est prononcé en faveur d'un système prenant en compte le quotient familial pour assurer la prise en charge partielle, voire totale, des frais de cantine. Nous continuons de penser que cette solution offre une meilleure garantie de justice et d'égalité de traitement dans les différents établissements que le repérage des besoins par la

communauté éducative, que vous allez privilégier. Cette solution risque en outre de se traduire par une priorité accordée au règlement des dettes plutôt que par une aide aux familles les plus en difficulté.

Il est par conséquent souhaitable, madame le ministre, que vous nous précisiez votre position sur l'évolution du dispositif vers une éventuelle prise en compte du quotient familial à la lumière des premiers résultats de l'action du fonds social pour les cantines, en termes financiers, mais aussi en ce qui concerne la fréquentation des restaurants scolaires.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** La création du fonds social pour les cantines, comme vous l'avez souligné, a eu pour objectif de remédier à une situation sociale qui se dégradait, suite à la réforme du système de versement des bourses.

Vous souhaitez que l'aide pour les cantines soit liée au quotient familial. Rien n'interdit aux établissements scolaires de procéder de cette façon car la situation économique des familles doit bien évidemment être prise en considération pour l'octroi de cette aide. Mais je n'ai pas souhaité mettre en place un système rigide, afin d'éviter une logique de guichet, automatique, et j'ai préféré faire confiance aux équipes pédagogiques, aux chefs d'établissement et aux équipes qui les entourent pour décider au cas par cas quelle est la meilleure façon d'aider les élèves, soit en prenant en charge temporairement les frais, soit en les prenant en charge de façon permanente, soit en assurant une gratuité totale ou partielle.

L'intérêt de ce fonds est d'être souple.

Il permet également d'organiser des petites déjeuners dans les établissements scolaires car on s'aperçoit parfois que les enfants n'ont pas pris de nourriture le matin. L'action de ce fonds, qui a été très décentralisée au niveau des établissements scolaires, permet de répondre à la réalité du terrain, ce qui n'est pas toujours le cas du quotient familial.

Un bilan d'utilisation de ce fonds a été demandé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie. La grande difficulté est d'aller rechercher les élèves qui ne vont plus à la cantine car leurs parents n'ont pu payer les factures trimestrielles.

Nous encourageons également les établissements à faire payer les repas à la journée, pour que les familles aient des factures moins lourdes en début d'année.

Enfin, comme je m'y suis déjà engagée devant la représentation nationale, nous allons rétablir l'année prochaine le système de versement direct par les caisses d'allocations familiales des bourses aux collèges afin que nous puissions gérer l'utilisation de ces fonds sociaux dans l'intérêt des enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Michel Vaxès.

**M. Michel Vaxès.** J'aborderai le problème des emplois précaires dans l'enseignement. Envisagez-vous à terme leur transformation en emplois stables, madame le ministre ?

Il convient de souligner que des signes forts ont déjà été donnés par le Gouvernement en ce sens. Tout d'abord, 27 000 maîtres auxiliaires ont été réemployés cette année alors que le précédent gouvernement avait prévu de les remercier. En second lieu, le processus engagé avec l'utilisation des emplois jeunes dans l'éducation nationale inverse la tendance en matière d'emplois

puisque l'on part enfin des besoins pour déterminer les recrutements qui doivent être effectués, et non plus d'une logique comptable basée sur la contrainte des restrictions budgétaires.

Mais le bilan antérieur est lourd.

Ainsi, malgré le réemploi des maîtres auxiliaires cette année, mille nouveaux maîtres auxiliaires ont dû être embauchés pour faire face aux besoins, ainsi que 900 nouveaux contractuels et 2 000 nouveaux vacataires. Il me semble que l'intégration des personnels précaires avec un emploi stable permettrait d'apporter une meilleure réponse à ces besoins.

Cette intégration pose plusieurs problèmes.

Les maîtres auxiliaires ont été réemployés cette année grâce à la transformation de 90 000 heures supplémentaires en crédits de paiement. Seront-ils réemployés l'année scolaire prochaine ?

Question corollaire : sur les 27 000 maîtres auxiliaires réemployés, 6 000 ont été titularisés. Dans quelles conditions s'effectuera la titularisation des 21 000 autres ? Dans quelles conditions les contractuels et vacataires non enseignants pourront-ils être titularisés ?

Enfin, on dénombre aujourd'hui 60 000 contrats emploi-solidarité dans l'enseignement scolaire, qui assurent bien souvent des emplois déjà existants. La volonté du Gouvernement s'est exprimée, à travers le plan emplois-jeunes, d'en finir avec la substitution d'emplois précaires à des emplois existants. Quelle perspective peut être offerte aux personnes qui ont actuellement des contrats emploi-solidarité ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, vous avez posé la question des emplois précaires dans l'enseignement scolaire. Je vous donnerai d'abord des précisions sur la situation des personnels enseignants non titulaires. Conformément à l'engagement que nous avons pris, les recteurs ont procédé au réemploi des maîtres auxiliaires employés au cours des deux dernières années scolaires.

Au total, ce sont 27 700 personnes qui ont été concernées par cette mesure, avec la mission prioritaire d'assurer le remplacement des enseignants titulaires absents. Certains de ces maîtres auxiliaires, en l'attente de besoins de remplacement dans leur discipline, contribuent au renforcement des équipes éducatives.

Parallèlement à ce réemploi, si le principe de l'accès à la fonction publique par concours est maintenu, les épreuves des concours réservés destinés à la titularisation des maîtres auxiliaires ont été modifiées afin de faire une plus large part à leur expérience professionnelle concrète, et je réponds ainsi à votre question.

Les maîtres auxiliaires seront donc titularisés par concours, c'est un principe général de la fonction publique auquel, dans un souci d'équité, nous ne pouvons pas déroger. En revanche, nous sommes très attentifs à donner une valeur à ces concours et à reconnaître l'expérience professionnelle, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les concours antérieurs.

Par exemple, l'épreuve d'admissibilité, qui se déroulait auparavant sous forme d'un écrit, est remplacée par une première épreuve orale qui comportera un exposé suivi d'un entretien avec le jury, fondé sur un rapport rédigé par le candidat et exposant son expérience d'enseignant. On ne verra donc plus, je l'espère, le cas aberrant de candidats qui n'étaient pas reçus à cause d'une sélection trop abstraite lors de l'épreuve écrite.

J'ajoute que, en 1997 – vous l'avez d'ailleurs rappelé –, 6 150 maîtres auxiliaires ont été titularisés par la voie des différents concours.

Quant aux agents non titulaires ATOSS, leur réemploi a également été l'une des préoccupations du Gouvernement. On sait le rôle essentiel de ces personnels au sein des établissements.

Ainsi, 19 500 personnes ont été réemployées. J'insiste sur cet effort qui est trop souvent passé sous silence. Dans la quasi-totalité des cas, les personnes encore en attente d'un emploi – elles sont environ 2 000 dans ce cas – ont moins d'un an d'ancienneté dans les fonctions d'agent non titulaire. De plus, pour ces personnels en situation précaire, le déblocage des concours réservés prévus par la loi Perben va offrir environ 3 000 possibilités de titularisation dans des délais rapprochés. C'est la première tranche d'un plan qui s'échelonne sur quatre ans.

Le problème des contrats emploi-solidarité, que vous avez évoqué, se pose dans l'ensemble de la fonction publique. Les personnes qui avaient des diplômes suffisants ont été recrutées comme aides-éducateurs. Pour les autres, le Gouvernement a engagé une réflexion et nous partageons votre préoccupation. Nous estimons que les bénéficiaires de contrats emploi-solidarité jouent un rôle très important dans les écoles et Claude Allègre et moi avons veillé tout particulièrement à ce qu'ils soient correctement traités et intégrés aux équipes éducatives.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Madame la ministre, j'aborderai un sujet qui me tient particulièrement à cœur et à propos duquel j'espère que vous pourrez me donner des réponses plus satisfaisantes que vos prédécesseurs. – *a priori*, ce ne sera pas très difficile ! –, je veux parler de la scolarisation des enfants de deux à trois ans, laquelle avait déjà fait l'objet d'un engagement de M. Pierre Mauroy en 1981 ; des moyens avaient été déployés à cet effet.

La scolarisation précoce des enfants, notamment des milieux modestes, et en particulier de familles immigrées, est indispensable si l'on veut lutter efficacement contre les inégalités. Or, depuis plusieurs années, l'effort a porté presque exclusivement sur les zones d'éducation prioritaire.

En Seine-Saint-Denis, nous sommes très loin du taux de 38 % – correspondant à la moyenne nationale pour la scolarisation des enfants de deux à trois ans. A Montreuil, nous n'atteignons que 19 % et, le plus souvent, dans des conditions très difficiles, voire inacceptables puisqu'il y a de 28 à 30 élèves par classe.

Vous avez gelé les fermetures de classes décidées par le précédent gouvernement ; elles étaient incompréhensibles eu égard au contexte des banlieues et à leurs difficultés. Maintenant, nous attendons une véritable politique en faveur de l'école maternelle car c'est un formidable atout au service de nos enfants et de leur éducation ; or cet atout est sous-estimé alors que c'est un puissant facteur d'intégration.

Il ne faut pas se satisfaire des taux actuels de scolarisation, il faut au contraire développer cette forme de scolarisation qui répond parfaitement aux besoins spécifiques de la population de nos villes.

Quels seront les moyens mis au service de cette politique en 1998 ?

Quand peut-on envisager d'assurer à tous les enfants vivant en zone urbaine sensible l'accès à l'école dès deux ans ?

Quelle politique incitative envisagez-vous de mettre en place en faveur des familles pour lesquelles le milieu scolaire et éducatif n'est pas naturellement ouvert ?

Enfin, quels objectifs quant à l'effectif des classes vous fixez-vous pour les années à venir ? Je pense surtout aux classes d'enfants de deux à trois ans, car on ne peut pas imaginer de classes de trente enfants de cet âge, à moins de confondre éducation et élevage. (*Sourires.*)

**M. Claude Hoarau.** Très bien !

**M. le président.** Mes chers collègues, je souhaite que les questions soient plus courtes. On connaît la qualité des interventions de M. Brard, mais il lui a fallu trois minutes trente-cinq pour poser sa question.

Soyez donc plus concis si vous voulez maintenir un rythme vif.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je n'ai jamais été très fort en mathématiques !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** La scolarisation des enfants de moins de trois ans constitue un vrai projet de société et nous y sommes particulièrement attachés.

Je considère en effet que les inégalités constatées sur l'ensemble du territoire ne sont pas justifiables. Le taux varie selon les départements de 0 % à 74 %, et rien ne justifie un tel écart. Nous allons consentir un effort pour accueillir les enfants de moins de trois ans à l'école maternelle, d'autant que, comme vous l'avez souligné, monsieur le député, c'est l'un des éléments majeurs de lutte contre les inégalités scolaires. L'apprentissage du langage est en effet un des déterminants essentiels de l'apprentissage de la lecture et bien des situations d'échec en cours préparatoire et à l'école primaire sont dues au fait que l'école maternelle n'a pas atteint tous ses objectifs et que les enfants sont arrivés en cours préparatoire en ayant des difficultés de langage. Nous partageons votre préoccupation concernant les enfants les plus défavorisés sur le plan culturel, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que les autres n'ont pas droit à être accueillis à l'école maternelle.

Vous savez que les effectifs des classes de l'école primaire diminuent et que le Gouvernement a décidé de maintenir les postes des personnels enseignants. Nous aurons donc des possibilités de redéploiement de ces postes, que nous affecterons en priorité à l'accueil des enfants de moins de trois ans, en commençant par les zones d'éducation prioritaire et en élargissant aux réseaux d'éducation prioritaire.

Ce travail a commencé par une discussion de terrain dans le cadre de la mise en place des comités locaux d'éducation. J'ai donné très clairement comme instruction aux inspecteurs d'académie de ne plus faire comme auparavant dans certains départements, c'est-à-dire la non prise en compte des enfants de moins de trois ans pour le calcul des effectifs. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Désormais, dans le processus de préparation de la rentrée, les inspecteurs d'académie devront prendre en compte la demande de scolarisation des enfants de moins de trois ans, mais je précise qu'il ne s'agit pas non plus d'aller chercher de force les enfants dans les familles qui ne veulent pas scolariser leurs enfants de moins de trois ans (*Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe du rassemblement pour la République), afin d'avoir un effectif minimal parfois fictif permettant de maintenir certaines classes. Il faut être très vigilant et je

souhaite que tous les partenaires du système scolaire soient raisonnables : il ne doit pas y avoir d'inscriptions ne correspondant pas à des enfants présents dans les classes le jour de la rentrée.

J'ajoute qu'on n'accueille pas de la même façon un enfant de deux ans et un enfant de trois ans...

**M. Jean-Pierre Brard.** Absolument !

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** ... ou de quatre ans. Il faut donc réfléchir, en articulation avec les structures municipales d'accueil de la petite enfance, à la meilleure façon d'assurer la transition entre la famille ou la crèche et l'école maternelle, et de conjuguer les efforts des collectivités locales pour l'accueil de la petite enfance et ceux de l'éducation nationale pour l'accueil des enfants de moins de trois ans à la maternelle, afin de parvenir aux solutions les plus judicieuses.

Un groupe de travail composé de maires et de parlementaires a été constitué. Si vous souhaitez en faire partie, monsieur Brard, vous serez le bienvenu.

**M. Jean-Pierre Brard.** D'accord !

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Ce groupe est chargé d'harmoniser l'ensemble des moyens publics pour atteindre l'objectif consistant à accueillir les enfants de moins de trois ans à l'école maternelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Madame le ministre, depuis 1988, chaque année, j'interviens, lors de la discussion du budget de l'éducation nationale, sur le problème de la santé scolaire, qui est pour moi et, je le crois, pour vous, très important.

Jusqu'en 1993, j'ai eu l'impression de crier dans le désert. Mais depuis cette année-là, grâce, d'un côté, à l'attention du ministre François Bayrou... (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rendons à César ce qui est à César !

Depuis 1993, disais-je, grâce, d'un côté, à l'attention de François Bayrou et, de l'autre, à celle du président du conseil général du Rhône, Michel Mercier, j'ai pu mettre en route, par le biais d'une convention de trois ans passée entre votre ministère et le conseil général du Rhône, une expérience pilote de santé scolaire, dont les fruits dépassent les espérances.

Je crois savoir que vous êtes intéressée par cette expérience, qui pourrait se généraliser dans le département du Rhône quand vous le souhaitez. Elle a été lancée avec deux bassins de santé comprenant un collège et les écoles primaires qui en dépendent. Depuis la dernière rentrée, nous mettons quatre nouvelles conventions en place. Les élèves garderont ainsi, du CE 1 jusqu'à la fin de la troisième, les mêmes médecins, les mêmes infirmières et les mêmes assistantes sociales.

Depuis trois ans, les services de la médecine scolaire du rectorat travaillent la main dans la main avec ceux de la PMI et de la prévention des collèges du conseil général.

Nous ne pouvons arrêter cette expérience tant est encourageant et constructif l'enthousiasme de ses acteurs parents, équipes pédagogiques, médecine scolaire, travailleurs sociaux et médecine libérale. Les résultats sont extraordinaires.

Je tiens à votre disposition les évaluations qu'ont faites ensemble les services du rectorat et du conseil général.

A l'avance, madame le ministre, je vous remercie de l'attention active que vous réserverez à cette expérience qui doit finir à la fin de cette année scolaire. Mais nous voulons pouvoir la poursuivre et l'amplifier pour résoudre un problème grave. Nous ne pouvons envisager de l'interrompre car il y va de la santé physique et mentale de nos enfants, donc de la santé de la France de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Madame la députée, la discussion budgétaire a du bon puisque c'est à cette occasion que j'ai pris connaissance de l'existence de l'action de santé sociale pilote menée dans le département du Rhône. Sachant que vous alliez m'interroger, j'ai immédiatement fait procéder par les services du ministère de l'éducation à un inventaire du travail réalisé. Je me suis rendu compte que cette action rassemblait l'ensemble des partenaires du territoire sur un sujet essentiel, ainsi que l'a d'ailleurs rappelé ce matin M. le rapporteur pour avis Yves Durand.

D'autres départements se sont engagés dans ce type d'action conventionnelle et, bien évidemment, elle sera reconduite car je considère que la prise en considération d'un enfant dans sa globalité, par l'ensemble des partenaires qui sont autour de lui, procède d'une excellente démarche.

A partir des réflexions que nous avons engagées sur la santé scolaire, nous voulons faire en sorte que l'ensemble des partenaires, ceux qui agissent dans le quartier, dans les PMI, dans la médecine de ville, à l'intérieur du système scolaire, prennent en charge les difficultés et les souffrances de l'enfant et qu'ils puissent se rassembler autour de lui, ce qui évitera que différentes interventions puissent être contradictoires entre elles.

Je ne vois donc que des intérêts à ce que l'ensemble des partenaires préoccupés par la question convergent vers la protection et la santé de l'enfant. Des instructions ont été données à l'inspecteur d'académie pour qu'il reprenne les contacts nécessaires permettant de poursuivre le travail accompli dans le Rhône, comme dans d'autres départements.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Merci, madame le ministre !

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Notre collègue va peut-être voter le budget !

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Voisin.

**M. Gérard Voisin.** Monsieur le ministre, une expérimentation de l'aménagement des rythmes scolaires a été engagée par vos prédécesseurs, M. François Bayrou et M. Guy Druet.

Les sites expérimentaux choisis fonctionnent souvent très bien, notamment grâce à la participation financière de l'Etat. C'est le cas de l'opération menée dans ma circonscription, en Mâconnais Val-Lamartinien, qui met en œuvre cet aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune, tant dans le domaine de la culture que dans celui du sport.

Par le biais associatif, nous avons pu réaliser financièrement cette action qui rassemble une vingtaine de communes et plusieurs milliers d'élèves. L'Etat, le conseil général de Saône-et-Loire et les communes participent, chacun pour un tiers, au financement.

Plus de trente emplois, à temps plein ou à temps partiel, ont été ainsi créés, comme sur d'autres sites, avec l'agrément de l'inspecteur d'académie et l'accord des directeurs d'écoles et de leurs collaborateurs.

Je voudrais témoigner des résultats extrêmement positifs du système mis en place, me faisant ici l'écho des parents, des enseignants et des enfants.

Vous avez annoncé vouloir poursuivre les expériences en cours. Vous avez toutefois évoqué, lors de l'examen de votre budget par la commission des affaires culturelles, le coût très élevé pour l'Etat du dispositif. Je pense au contraire que, grâce à l'engagement des différents partenaires et compte tenu du bénéfice retiré par l'enfant, ce coût est limité pour l'Etat.

Vous avez par ailleurs engagé le ministère de l'éducation nationale dans la mise en place du plan emplois-jeunes. C'est une bonne chose tant pour l'emploi que pour le système éducatif, qui recevra ainsi une aide appréciable, à condition toutefois qu'elle soit bien encadrée.

**M. Philippe Vuilque.** Il fallait voter avec nous !

**M. Gérard Voisin.** Je n'ai pas voté contre le texte instituant les emplois-jeunes ! (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Certains de vos propos ont laissé à penser que les emplois-jeunes pourraient être affectés à l'aménagement des rythmes scolaires. Les élus qui se sont investis dans cette opération craignent qu'en contrepartie l'Etat ne revienne sur des financements déjà décidés. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?

Les élus croient en ce qu'ils ont mis en place. Ne les décevez pas en prenant une décision réglementaire ou budgétaire qui annulerait une avancée réelle dans la vie quotidienne de nos enfants et qui viendrait briser une dynamique.

Vous avez la volonté de réformer l'école par l'intérieur et par l'extérieur, et selon des objectifs personnels dignes de respect mais de manière quelque peu imprudente par rapport à la majorité qui vous soutient. Nous aimons les caractères forts et, pour ma part, je les apprécie sans renier ce qui s'est fait sous la volonté d'autres personnalités, à partir du moment où ce qui est réalisé semble objectivement bon pour la société.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir prendre en compte cet appel d'élus qui luttent pour conserver des objectifs ambitieux en faveur de la jeune génération. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, lorsque nous avons commencé à évaluer l'expérimentation sur les rythmes scolaires, telle qu'elle avait été conçue par M. Guy Drut, nous avons eu quelques surprises, d'abord quant au coût de l'opération,...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Exorbitant !

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** ... ensuite quant aux inégalités entre les communes. Il faut savoir que l'écart entre les moyens dont a bénéficié une commune qui a procédé à des aménagements de rythmes scolaires et ceux d'une commune qui n'a pas participé à l'expérimentation va de un à mille.

Lorsque ce qui concerne l'école n'est plus décidé en son sein, mais hors d'elle, en l'occurrence au ministère de la jeunesse et des sports, dont je respecte par ailleurs les objectifs, c'est l'école républicaine égale pour tous qui est remise en cause.

Cela dit, l'aménagement des rythmes scolaires ou, plus précisément, des rythmes de l'enfant – nous voulons recentrer sur l'enfant l'aménagement des rythmes de la journée et de la semaine – est un progrès. C'est la raison pour laquelle Claude Allègre a concentré l'essentiel des emplois-jeunes sur l'école primaire, afin que la présence de jeunes adultes dans l'école puisse permettre l'aménagement des rythmes scolaires.

Le Gouvernement met donc en place des moyens importants par l'intermédiaire des aides-éducateurs. C'est à la lumière de cet effort nouveau qu'il faut réenvisager l'ensemble du dispositif d'aménagement des rythmes scolaires.

Notre démarche est différente de la précédente en ce que nous ne voulons pas que le temps scolaire soit saucissonné entre les activités scolaires du matin et les activités « sans cartable », comme le disait M. Guy Drut, l'après-midi. Nous pensons que l'école, c'est l'école, et qu'elle doit par conséquent être centrée sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux, sur la culture, sur la diversité des activités. Mais elle doit toujours être au service de la réussite scolaire de l'enfant.

A la lumière de ces priorités, aucune expérience engagée ne sera arrêtée. En revanche, les nouvelles inflexions qui seront données seront recentrées sur la réussite scolaire de l'enfant et sur l'égalité de chances, au profit des publics scolaires les plus défavorisés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. François Goulard.** Voilà ce qu'on appelle une non-réponse !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Odette Trupin.

**Mme Odette Trupin.** Ma question concerne l'amélioration à apporter au dispositif de formation continue du second degré de l'éducation nationale.

Inscrite dans la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 comme l'une des trois priorités du système éducatif, la formation continue fonctionne à la marge du système.

Pourtant, et c'est un exemple pratiquement unique dans le système éducatif, la formation continue autofinance ses coûts de fonctionnement. Elle rémunère 10 630 formateurs et personnels administratifs, alors que ne sont inscrits au budget de l'Etat que 1 320 postes de conseillers en formation continue et 28 délégués académiques à la formation continue, qui gèrent le système. Ainsi, on peut constater qu'un poste de fonctionnaire « génère » 8 emplois autofinancés.

Actuellement, le dispositif « éducation nationale » vit dans un système hybride qui mixte public et privé avec les contraintes réglementaires du premier sans les possibilités du second. Il n'en reste pas moins que le réseau des GRETA gère 3 milliards de francs qui viennent irriguer les établissements auxquels ils apportent une soupape financière, mais surtout des contacts précieux avec le monde des entreprises et ses évolutions technologiques. Paradoxalement, le dispositif de la formation continue est le plus exposé du système éducatif puisqu'il est vendu aux

interlocuteurs qui le contraignent à innover en permanence, à négocier, à adapter l'offre, donc à la moderniser. Mais l'institution qui ne parle que de modernisation, d'adaptation, d'innovation semble ignorer son fabuleux réseau.

C'est ainsi que, de 1993 à 1996, l'activité des GRETA, alors qu'elle avait augmenté pendant plusieurs années, a diminué de 19 %.

Madame, monsieur les ministres, au moment où l'on constate une désaffection des personnels enseignants et des inspecteurs d'académie pour ces fonctions très techniques et astreignantes, ne conviendrait-il pas dans un premier temps, pour remobiliser leur intérêt, d'envisager le remplacement de l'indemnité de sujétions spéciales, que perçoivent les conseillers en formation continue, et de l'indemnité de charges administratives, que perçoivent les délégués académiques, par une bonification indiciaire, du type NBI des accords Durafour ? Cette mesure, sans incidence à court terme sur le budget de l'Etat, serait susceptible d'attirer à nouveau les « bons profs » et les IPR-IA dynamiques vers ces fonctions.

Mais le problème fondamental de l'avenir de la formation continue réside dans l'organisation même du système.

Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que l'évolution accélérée de la société justifie de plus en plus que le concept de formation initiale soit remplacé par celui de formation permanente, ne serait-il pas possible d'envisager de faire de la formation continue une mission réellement intégrée au temps de service des personnels – ce que prévoyait déjà la loi d'orientation de 1989 –, afin d'éviter qu'elle soit pour les enseignants un service fondé sur le volontariat, générateur la plupart du temps de rémunérations en heures supplémentaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Madame Trupin, vous avez battu le record de M. Brard en trois minutes cinquante-quatre. (*Sourires.*)

**M. Gérard Voisin.** Bien sûr ! Ils ont le droit, eux !

**M. Jean-Pierre Baeumler.** La question est très intéressante !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Madame le député, le problème que vous posez est essentiel pour le futur de notre système éducatif.

La formation continue doit devenir une tâche de plus en plus importante dans le système éducatif de demain. A cet égard, les GRETA représentent à la fois un succès et un souci : un succès grâce aux 500 000 stagiaires par an, représentant 15 000 diplômés et 11 % du marché concurrentiel ; un souci parce que des difficultés mettent en lumière la mauvaise conception du système.

On ne peut pas à la fois réclamer l'autofinancement et la liberté – y compris des souplesses à la marge par rapport aux habitudes de la fonction publique – lorsque les recettes existent, et réclamer la protection du système public lorsque les difficultés surviennent.

Si l'on veut faire en sorte que le service public soit un parachute, il faut admettre que, lorsqu'il y a des recettes, le service public puisse en bénéficier.

Dans cet esprit, nous travaillons sur une réforme des GRETA, qui devrait apporter une plus grande clarification du point de vue financier, un meilleur contrôle, une

plus grande transparence, et permettre une meilleure intégration du rôle des personnels chargés de la formation continue dans les fonctions d'enseignant.

Cela dit, le dossier n'est pas suffisamment avancé pour que je puisse vous faire état de conclusions.

Votre suggestion d'une bonification indiciaire est intéressante et nous ne manquerons pas de l'étudier.

Telle est la ligne que nous comptons suivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Danièle Bousquet.

**Mme Danièle Bousquet.** Madame la ministre, je voudrais vous parler de la formation continue des enseignants, en particulier de celle des enseignants du second degré.

Depuis plusieurs années, le budget de la formation continue diminuait constamment, les réductions étant parfois opérées d'une manière drastique. Je me félicite que vous ayez réhabilité la formation continue, dispositif à mon sens déterminant pour l'évolution du système éducatif.

En effet, les enseignants souhaitent faire évoluer leurs pratiques professionnelles pour s'adapter au nouveau public scolaire dont le profil s'élargit de plus en plus. En outre, la demande institutionnelle confie dorénavant d'une manière explicite de nouvelles missions aux enseignants, dont celle de préparer les élèves au plein exercice de la citoyenneté.

Ces évolutions indispensables des pratiques et des missions des enseignants du second degré nécessitent évidemment d'être accompagnées dans le cadre de la formation continue, et des MAFPEN en particulier.

Ce constat appelle trois questions.

D'abord, le statut actuel des enseignants du second degré ne prend en compte que le temps effectué en présence des élèves. Or les enseignants passent beaucoup de temps en concertation, voire en formation. Une réflexion est-elle envisagée en ce domaine ?

Ensuite, la formation de ces mêmes enseignants n'existe que sur la base du volontariat. L'évolution de ce métier, qui est difficile – chacun le sait et chacun le dit – ne justifie-t-elle pas que la formation continue devienne obligatoire et contractuelle ?

Enfin, si l'on constate qu'il y a actuellement très peu de relations entre la formation suivie par un enseignant lors d'une formation individuelle et le réinvestissement de celui-ci dans son établissement, n'est-il pas souhaitable d'envisager des formations en priorité dans l'établissement auprès d'équipes pluridisciplinaires qui auraient défini, dans le cadre de leur projet d'établissement, les formations dont elles ont besoin pour mieux assumer les évolutions de leur métier ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Madame la députée, vous posez un problème important qui n'est pas encore résolu.

Si la formation continue des enseignants est absolument indispensable, il ne suffit pas de dire : « formation continue, formation continue ». Encore faut-il en définir les contenus et les modalités. Or je ne suis pas sûr que l'état actuel soit, à cet égard, satisfaisant.

Par conséquent, et conformément à ce que nous avons annoncé, à savoir que les formations continue et initiale devaient être intimement liées, les MAFPEN vont disparaître et rejoindre les IUFM.

Deuxièmement, en ce qui concerne la formation continue, il est clair que, pour former des enseignants du secondaire, il faut mobiliser les enseignants du supérieur, et non pas des enseignants du secondaire autoproclamés formateurs, comme c'est trop souvent le cas.

Troisièmement, il faut tenir compte du fait que, selon les disciplines, les problèmes sont différents. Pour les disciplines scientifiques où l'évolution est extrêmement rapide, il y a besoin d'une mise à niveau continue ; les disciplines littéraires, où les évolutions sont beaucoup plus lentes, appellent un autre type de formation. Et puis il y a les nouvelles technologies, et, surtout, il y a le grand problème des nouveaux enseignants ! Pendant leurs quatre ou cinq premières années de pratique, que les enseignants puissent parler de leur expérience, obtenir une aide, me paraît capital pour la suite des événements, alors que, cette période durant, ils sont généralement lâchés dans la nature et se débrouillent comme ils peuvent.

Bref, il y a beaucoup de questions sur lesquelles nous réfléchissons. Dans le courant, probablement, du premier trimestre de l'an prochain, je présenterai un projet de rénovation des IUFM-MAFPEN, dans lequel la formation continue sera prise en compte et même développée, avec une implication beaucoup plus grande des universitaires.

L'influence des drogues sur le fonctionnement du cerveau, en abordant le sujet sous l'angle scientifique, et les conséquences sur la toxicomanie, la violence et la sociologie des cités, les nouvelles technologies, l'apprentissage des disciplines scientifiques à l'aide de méthodes comme celle que développe Georges Charpak, avec « La main à la pâte », la cognitive, la compréhension du langage et de l'image, autant de disciplines qui devraient être enseignées et qui ne le sont pas, au profit de matières autres, beaucoup plus philosophiques.

En un mot, il faut recentrer. Le dossier est difficile. Il va de pair avec le colloque national que nous organisons sur les contenus des enseignements des lycées, lesquels induisent la manière dont nous voulons former leurs enseignants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Duron.

**M. Philippe Duron.** Madame la ministre, ma question recoupe en partie celle qu'a posée tout à l'heure M. Gérard Voisin. L'aménagement des rythmes scolaires et l'aménagement du temps de l'enfant sont devenus des thèmes récurrents du débat sur l'école. Les acteurs de la vie scolaire, enseignants, parents et élus, ont conscience de la nécessité d'une répartition de l'effort des enfants au cours de la journée scolaire et de la semaine et de l'année. En revanche, la mise en œuvre de cet aménagement reste marginale. Les solutions retenues, la semaine de quatre jours, comme à Epinal ou dans les sites pilotes, sont très hétérogènes, leur évaluation très controversée, et vous avez avec raison, madame la ministre, décidé d'arrêter les expérimentations de type Drut, très coûteuses pour l'Etat, mais peut-être plus encore pour les collectivités locales qui en ont fait le choix. Vous avez cependant, et sagement, décidé de ne pas remettre en cause les sites pilotes prévus pour la dernière rentrée.

Vous avez également décidé de faire de cette année 1997-1998 une année de transition et de mettre en place des procédures d'évaluation et de concertation et, enfin, de moduler les financements des contrats ARVEJ, portant sur l'aménagement des rythmes de vie des enfants et des

jeunes. Quels seront les critères de subventionnement des collectivités qui se sont engagées dans les expérimentations de type Drut ? Ne pourrait-on pas également envisager de réactiver les contrats du temps de l'enfant, signés à la fin des années 80 et qui s'étiolaient peu à peu, faute de subventions de l'Etat, et qui sont supportés difficilement par les collectivités locales ?

Pour le plus long terme, comment envisagez-vous de conjuguer l'aménagement des rythmes scolaires et du temps de l'enfant, très coûteux, comme vous l'avez indiqué, avec les principes d'égalité et de gratuité qui fondent l'école publique ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, la complexité même de votre question prouve bien la complexité de la situation sur le terrain où l'on constate la juxtaposition de différentes expérimentations.

Les contrats du temps de l'enfant étaient une expérience très intéressante qu'il faudrait sans doute relancer. Les expériences actuelles qui se déroulent sur 247 sites continuent à fonctionner. Vous l'avez dit, nous n'avons pas voulu interrompre les opérations en cours, qui seront financées au cours de cette année scolaire dans les mêmes conditions que par le passé. Un groupe de travail d'évaluation et de réflexion est chargé de garder le meilleur de cet aménagement des rythmes de l'enfant qui est une bonne chose. Il n'y a aucune ambiguïté dans notre esprit là-dessus, tout simplement parce que l'enfant sort du tête-à-tête avec le maître, est mis en contact avec d'autres adultes, d'autres activités ; il peut montrer certains talents dans des activités nouvelles qui lui rendent confiance en lui et lui permettent donc d'approfondir l'acquisition des savoirs fondamentaux que lui donne le maître dans le temps scolaire. C'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas de ce schématisme qui a consisté à dire qu'on travaille le matin et que l'après-midi, c'est sans cartable, parce que cela signifierait moins d'école et, en général, moins d'école pour ceux qui en ont le plus besoin.

C'est la raison pour laquelle nous reprenons ce projet à bras-le-corps, à la fois pour veiller à l'égalité sur l'ensemble du territoire, sans freiner les collectivités locales qui ont la chance d'aller plus loin dans leurs engagements en faveur des enfants, et pour aider les communes qui ne peuvent pas payer l'équivalent d'activités de qualité. Il va falloir que l'Etat assume cette péréquation pour que l'école républicaine garde son sens et pour éviter que ne se creusent les différences, y compris au sein d'un même département. Et je ne parle pas de l'aménagement des rythmes scolaires qui fait que certains enfants d'une même famille sont en rythme aménagé, d'autres non, les uns et les autres n'ayant plus les mêmes dates de vacances, etc.

Toutes ces expériences ont le mérite de faire avancer, de faire bouger l'école, de montrer qu'il existe d'autres types d'apprentissage. C'est en nous appuyant sur les bonnes expériences, là où cela réussit, là où c'est solide, là où c'est bien mis au service de la réussite scolaire des élèves que nous allons les généraliser, en laissant toutefois une marge de liberté aux équipes pédagogiques, car n'oublions pas qu'au cœur de l'aménagement des rythmes de l'enfant, il y a d'abord et avant tout le projet d'école. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Patrick Leroy.

**M. Patrick Leroy.** Le projet de budget prévoit la création de 300 places d'infirmières et autant d'assistantes sociales, ce qui marque un réel effort par rapport au budget du précédent gouvernement.

Cependant, il n'y a aucune création de poste de médecin, alors même que la médecine scolaire et universitaire est considérée par le Gouvernement comme l'une des priorités de l'éducation nationale. On ne peut pas combler cette lacune par le simple recours à des vacations, et ce pour plusieurs raisons : premièrement, la médecine scolaire et universitaire est une véritable spécialité ; deuxièmement, la difficulté que rencontrent de nombreux départements pour le recrutement des médecins vacataires, notamment dans les zones rurales et dans les grandes villes, en raison de la précarité et de la modicité des rémunérations – 8 000 francs net par mois, au maximum – nuit à la constitution d'équipes et au suivi des activités ; troisièmement, le recours à des médecins libéraux pose d'autres problèmes liés à la déontologie lorsqu'ils exercent à proximité des établissements scolaires, au manque de disponibilité pour participer aux réunions des équipes éducatives, des commissions d'hygiène et de sécurité, des comités d'environnement social, liés aussi aux priorités à accorder. La médecine libérale étant plus axée sur une approche individuelle que sur une démarche de santé publique, il est fort prévisible qu'en cas d'urgence dans le milieu scolaire, celle-ci passe après la demande de la clientèle privée.

La proportion de vacataires dans la médecine scolaire et universitaire est de 40 %, alors que le nombre d'inscrits au concours de recrutement est largement supérieur à celui des postes prévus – 450 inscrits pour 32 postes cette année. A ce rythme, il faudra au moins vingt ans pour tout pourvoir !

La politique suivie au cours de ces dernières années a abouti à une quasi-inexistence de cette médecine particulière, alors que, avec la crise économique, elle est de plus en plus le seul lien avec le milieu médical pour bon nombre d'enfants et d'adolescents issus de couches modestes et qu'elle a un rôle irremplaçable en matière de dépistage, de prévention et de soins, de malnutrition, de maltraitance, d'abus sexuel, de toxicomanie, d'évitement des suicides.

La moyenne nationale est d'un médecin pour 7 560 élèves, si l'on ne tient compte que des médecins de secteur. Les normes ministérielles de 1969 préconisaient un médecin pour 5 000 élèves, ce qui correspond à 2 650 postes budgétaires. Il y a un déficit de 1 403 postes budgétaires. Quelles mesures comptez-vous prendre, madame la ministre, pour résorber ces manques et satisfaire les besoins en matière de santé scolaire et universitaire et de stabilité d'emploi ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, vous venez d'évoquer certains problèmes relatifs à l'état de santé, en effet très inquiétant, de jeunes dans les établissements scolaires. Sachez que, à la suite du rapport alarmant du haut comité de la santé publique, j'ai réuni dès le 24 juillet dernier une table ronde sur la question et j'ai ainsi redéfini les priorités qui doivent être les nôtres.

Une nouvelle politique doit s'articuler autour de trois axes : améliorer le suivi sanitaire des élèves en difficulté, faire une éducation à la santé et à la responsabilité, mettre en place des actions de prévention dans les établissements scolaires.

S'agissant du suivi sanitaire des élèves en difficulté, je vais insister à nouveau sur deux priorités dans les zones défavorisées, en particulier dans les zones d'éducation prioritaires : le dépistage précoce, dès l'école maternelle, des difficultés des enfants, en liaison avec la protection maternelle et infantile, ensuite la prise en charge et le suivi systématique et individuel des troubles sensoriels bucco-dentaires et des problèmes de socialisation. En d'autres termes, j'entends mettre l'accent sur l'articulation entre la médecine scolaire et la médecine de quartier, avec l'idée de faciliter l'accès à l'aide médicale gratuite.

En ce qui concerne l'éducation à la santé et à la responsabilité, je considère que la dimension éducative fait totalement partie de la prévention ; j'ai donc l'intention de généraliser cette action dès le plus jeune âge. Cela fait partie aussi de l'instruction civique. Il faut donc intégrer ces préoccupations dans l'emploi du temps des élèves, dans le programme. Ce sera rendu possible par une meilleure articulation entre les disciplines scientifiques, en ce qui concerne les classes les plus élevées, et l'éducation civique, comme je le disais à l'instant.

L'enseignement du secourisme et le module expérimental de vingt heures d'éducation à la santé ont été mis en place dans trois académies. Un bilan va en être tiré et, au vu des résultats, nous verrons s'il y a lieu d'étendre cet enseignement à l'ensemble des académies.

Enfin, la prévention dans les établissements scolaires fait partie de la mission éducative de l'école. Elle doit être mieux pilotée. Il faut une sensibilisation de toute la communauté éducative et une plus grande attention portée aux signes de mal-être des jeunes pour les raisons que vous venez d'évoquer – toxicomanie, tendance au suicide, difficulté d'insertion, etc. De plus, pour être réellement efficace, la prévention doit s'appuyer sur des méthodes qui fassent des élèves des acteurs. Je suis en train de faire l'inventaire des actions qui se déroulent dans certaines académies. Certaines de ces opérations de responsabilisation ont débouché sur des projets d'établissement, avec, parfois, des résultats tout à fait exceptionnels.

Nos moyens ? D'abord, 300 nouveaux emplois d'assistante sociale et 300 nouveaux emplois d'infirmière, qui répondent à une urgence. Egalement, 20 millions de francs de crédits de vacations de médecine scolaire. Certes, il ne s'agit pas véritablement de postes de médecins scolaires mais, en année pleine, cela représentera 150 équivalents temps plein ; de plus, en mars 1998, un concours de médecins de l'éducation nationale sera ouvert et une soixantaine d'emplois seront proposés au recrutement correspondant à des postes vacants.

Dans le cadre de la préparation de la prochaine loi de finances, nous devons aussi dresser un bilan des emplois et des besoins de personnels titulaires. Nous savons d'ores et déjà que nous devons faire travailler davantage ensemble ces personnels. Au demeurant, je cherche à réunir les conditions de leur cohérence sur le terrain. Les infirmières scolaires sont en première ligne. C'est pourquoi, nous les privilégions car ce sont elles qui sont d'abord demandées par les élèves, et elles sont à leur écoute. D'ailleurs, la proposition de loi votée par le Parlement des enfants réclamait la présence d'une infirmière. Un certain nombre d'entre elles en sont aujourd'hui à remplir des tâches purement administratives. Les affecter à des établissements scolaires sera une façon de mobiliser de nouveaux moyens sur l'ensemble du territoire.

Vous le voyez, monsieur le député, nous partageons votre préoccupation. La bonne santé des enfants est une condition de leur réussite scolaire, et nous sommes inquiets de constater la dégradation de l'état sanitaire des

élèves et les difficultés des familles à faire l'articulation entre la médecine de quartier et la médecine scolaire. Il y a un recul du rôle de la protection maternelle et infantile ainsi que des dispensaires de quartier. Je le regrette. Je crois qu'il est, en effet, très important d'associer les parents, notamment les mamans, à la santé de leurs enfants. Si ces mamans défavorisées souvent ne franchissent pas le seuil de l'école, nous pouvons, en revanche, les pousser à se rendre dans un dispensaire ou dans un centre de PMI. Peut-être faut-il que les personnels de l'éducation sortent aussi de l'établissement scolaire pour rencontrer la famille, là où est pris en charge globalement l'enfant avec ses souffrances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Vaxès.

**M. Michel Vaxès.** Madame la ministre, vous avez pris plusieurs mesures pour lutter contre l'échec scolaire et la violence à l'école, et c'est très bien. Mais, dans ce dispositif, le rôle et la place des psychologues scolaires en maternelle et primaire, celle des conseillers d'orientation psychologues dans le secondaire ont été largement sous-estimés. Vous le savez, les effectifs de ces catégories sont dérisoires. Au contact des parents, des élèves, des équipes pédagogiques, leurs missions d'accompagnement et de soutien psychopédagogique au bénéfice d'une population scolaire très fragilisée sont pourtant indispensables.

Sur son secteur, un psychologue scolaire a en charge une population de 1 000 à 5 000 élèves, et un conseiller d'orientation psychologue, celle de 1 400 lycéens ou collégiens. Les centres de formation de conseillers d'orientation de Paris, Lille et Marseille – puisqu'il n'en reste plus que trois, contre cinq il y a quelques années – ont des difficultés à accueillir des élèves conseillers stagiaires. Les psychologues scolaires, encore assimilés à des instituteurs spécialisés, ne sont toujours pas reconnus dans leurs compétences. Ces deux catégories de personnels se posent même la question de savoir si la volonté existe de pérenniser leur profession au sein de l'éducation nationale.

Madame le ministre, envisagez-vous de donner à votre ministère les moyens de créer un nombre significatif de postes de psychologues scolaires, de créer les 200 postes de conseillers d'orientation psychologues et d'augmenter sensiblement le recrutement d'élèves conseillers, comme le réclament, depuis plusieurs années, ces catégories de personnels de l'éducation nationale ?

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de M. le ministre de la fonction publique afin que soit entendue la revendication des conseillers d'orientation psychologues de faire valider leur droit à la retraite pour les deux années passées en centre de formation, comme cela se fait tout à fait normalement pour les normaliens et les ipesiens.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, vous avez raison de souligner le rôle très important des psychologues scolaires. Ils contribuent en effet à la prise en charge des élèves en difficulté et participent également, au sein des équipes pédagogiques, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets pédagogiques des écoles.

Je vous répondrai sans fard : il est vrai que cette année nous n'avons pas créé de postes pour les psychologues scolaires, même si je considère que ce besoin existe. Nous avons en effet choisi de créer de nombreux postes d'infirmières et d'assistantes sociales, mais j'espère que les prochains efforts répondront également à votre préoccupation.

En ce qui concerne le statut, nous avons toujours considéré que la création d'un corps de psychologues scolaires en tant que tel ne correspondait pas vraiment à l'intérêt des élèves, dans la mesure où une expérience pédagogique a toujours été jugée nécessaire pour exercer ces fonctions. Cette exigence implique que les psychologues scolaires soient des enseignants du premier degré auxquels une formation spécifique est apportée. Mais, cette formation étant conforme aux exigences de la loi, l'usage professionnel du titre de psychologue leur est reconnu. Par conséquent, cette évolution ne paraît pas possible dans l'immédiat.

Toutefois, sur cette question liée au thème plus général du statut de la fonction publique, des discussions sont en cours et des groupes de travail s'efforcent de définir la meilleure façon d'articuler les besoins des élèves et la formation des psychologues.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Paul Bret.

**M. Jean-Paul Bret.** Monsieur le ministre, ma question est relative aux emplois-jeunes d'aide éducateur dans les écoles primaires.

Dans de nombreuses écoles, les collectivités locales soutiennent activement diverses formes d'activité par l'intermédiaire de dispositifs tels que le contrat d'aménagement du temps de l'enfant. Elles rémunèrent ainsi de nombreux vacataires sportifs, culturels, de soutien scolaire ou d'animation des bibliothèques et centres documentaires.

A l'évidence, les aides éducateurs vont, au moins pour partie, remplir certaines des fonctions assumées aujourd'hui par les vacataires recrutés au titre de ces contrats. Pour éviter des empilements ou des juxtapositions de fonctions identiques, il paraît logique que les collectivités locales, celles en tout cas qui consentent cet effort et, *a fortiori*, s'il s'agit d'un effort substantiel, soient associées au recrutement des aides éducateurs et participent à la définition de leurs profils, sans se substituer naturellement à l'éducation nationale.

Les directeurs d'école, qui apprécient l'aide que leur apportent les communes, sont en général d'accord sur cette procédure. Les inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont proches du terrain, l'approuvent fréquemment. Mais ils se heurtent – j'ai pu le constater personnellement – à leur hiérarchie, notamment aux inspecteurs d'académie et quelquefois même aux recteurs, qui n'échappent pas à certaines pesanteurs de comportement et considèrent que, les emplois d'aide éducateur étant gérés directement par l'éducation nationale, les collectivités locales n'ont pas à se mêler du recrutement.

Cette attitude un peu frileuse de repli sur l'institution me semble en contradiction avec la volonté que vous avez plusieurs fois exprimée, notamment lors de la présentation de votre budget en commission, d'assurer une collaboration entre l'éducation nationale et les municipalités. Un message clair ne pourrait-il pas être adressé aux inspecteurs d'académie ou aux recteurs pour que les collectivités locales puissent être pleinement associées au recrutement des aides éducateurs ? C'est un problème de cohérence, de bon sens et d'efficacité.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, ma réponse pourrait tenir en un mot : oui ! Après avoir obtenu l'autorisation de mon collègue de l'intérieur, j'ai donné aux recteurs et aux inspecteurs d'académie l'instruction de consulter les élus séparément et en groupe pour coordonner le développement des emplois-jeunes.

Actuellement, l'éducation nationale a recruté 20 000 jeunes, dont 10 000 ont déjà pris leur poste dans les établissements.

Nous avons dit que nous voulions d'abord inventer l'avenir sur place avant de réglementer. Les collectivités territoriales doivent être associées à cet effort d'innovation en amont et elles le seront également en aval, puisqu'elles seront institutionnellement représentées dans les comités de suivi que nous allons mettre en place pour établir le bilan.

Les emplois-jeunes sont de véritables emplois, mais leurs bénéficiaires ne deviendront pas titulaires, tout simplement parce que des titulaires ne seraient plus des jeunes. Le principe, c'est que ces emplois d'intermédiaires entre les élèves et les enseignants et d'aides éducateurs soient tenus par un flux continu de jeunes. A partir du mois de janvier, ils bénéficieront d'une formation continue à des métiers qui ne seront pas forcément des métiers d'enseignement. Certains choisiront d'enseigner ; d'autres s'orienteront différemment.

Les expériences déjà développées par les collectivités territoriales seront naturellement intégrées à ce dispositif. Ainsi, monsieur le député, notre volonté de dialogue avec les collectivités territoriales est totale. Certes, il peut y avoir, ici ou là, des réticences. Certains, dans l'administration de l'éducation nationale, pensent que traiter avec les élus est aberrant. C'est pourtant ce que Mme le ministre et moi-même leur demandons de faire. Car nous considérons que les élus de la République, quelle que soit leur tendance, naturellement, sont des rouages importants de l'Etat et qu'il faut donc les associer à la mise en place d'un tel dispositif.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** L'opposition est absente ! Il n'y a ici que notre ami Schneider ! Un Alsacien, bien entendu !

**M. le président.** M. Schneider est en effet, pour l'instant, le seul représentant de l'opposition.

**M. André Schneider.** Mais je suis un homme de poids ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Duron, pour exposer sa seconde question.

**M. Philippe Duron.** Monsieur le ministre, le recrutement des enseignants obéit à des cycles contrastés. Aux périodes de recrutement massif succède généralement une réduction du nombre de postes mis au concours. Ainsi, après l'effort exceptionnel engagé naguère par Lionel Jospin pour redonner aux jeunes le désir d'enseigner et pallier la pénurie de professeurs que nous avons connue dans les années 80, on assiste aujourd'hui à un ralentissement du recrutement.

Pour limiter les effectifs en surnombre constatés depuis quelques années dans certaines disciplines, on ne pourvoit plus à tous les postes mis aux concours des CAPES, CAPET et agrégations. Comme l'an dernier, les candidats admis sur les listes complémentaires n'ont pas, à ce jour, été tous recrutés. Vous avez fait, monsieur le ministre, des efforts importants, notamment en histoire. Mais la situation des mathématiques reste difficile : 104 candidats

n'ont pu à ce jour être recrutés ; six d'entre eux ont entrepris une grève de la faim qui en est à son dixième jour.

Les efforts importants consentis par ces jeunes pour préparer des concours difficiles, l'angoisse de leur génération face aux difficultés d'insertion professionnelle expliquent leur détermination un peu désespérée. Ils se sont engagés dans cette voie difficile au vu des postes inscrits aux concours les années précédentes. Ils comprennent mal que les recrutements soient parfois en deçà des prévisions budgétaires.

Votre ministère est-il en mesure de recruter ces jeunes qui aspirent à devenir enseignants et en acceptent par avance les contraintes, notamment celle d'une nomination lointaine ?

Ne pourrait-on envisager une intégration progressive de ces candidats, qui garderaient ainsi le bénéfice de leur concours ?

A plus long terme, ne serait-il pas souhaitable de définir une programmation pluriannuelle des recrutements, s'appuyant sur une étude fine des besoins dans chaque discipline et chaque académie ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, je le dis devant la représentation nationale qui est la garante de la loi : la notion de « reçu-collé » n'a pas de sens. Dans tous les concours de la fonction publique – ainsi l'a voulu le législateur – il y a des listes complémentaires. Si l'on décide que tous ceux qui y figurent doivent être automatiquement recrutés, il ne s'agit plus de listes complémentaires, mais de listes de reçus !

Par rapport à notre prédécesseur, nous avons cependant innové. Oh ! ce n'est pas une grande invention, mais une simple question de bon sens : au fur et à mesure que nous avons eu besoin d'ajuster les effectifs de ceux qu'on appelait les maîtres auxiliaires, au lieu de recruter n'importe comment quelqu'un qui nous resterait ensuite sur les bras faute du diplôme ou de la qualification requis, nous avons fait appel aux admissibles des concours de recrutement et naturellement, en priorité, à ceux qui sont inscrits sur la liste complémentaire.

S'il subsiste un problème en mathématique, c'est que les besoins en postes n'ont pas été suffisants jusqu'à présent et que nous ne les comblons qu'au fur et à mesure. Une bonne partie des candidats inscrits sur les listes complémentaires ont déjà été recrutés. Mais 104 ne le sont toujours pas aujourd'hui. Dans d'autres disciplines, où les listes complémentaires étaient pourtant plus copieuses, elles ont pu être entièrement résorbées.

Cela étant, vous avez raison, il faut organiser une planification pluriannuelle. Mais ce n'est pas si simple. Il y a, au fond, deux manières.

Une manière presque sauvage, inhumaine, qui consiste à dire : on a besoin de tant de postes, on en met tant au concours. Tout le monde est enclin à croire que c'est la bonne méthode. Seulement, il faut penser aux étudiants qui préparent les concours. C'est un processus continu et il faut éviter les ruptures.

On ne me chicanera pas sur les chiffres, que je cite de mémoire, mais il est arrivé, à l'agrégation d'histoire, que l'on reçoive 35 candidats une année et 200 l'année suivante. Imaginez la réaction des premiers collés du concours à 35 postes ! Qu'ont-ils pu penser du sens de la justice de l'éducation nationale ?

Donc, nous sommes obligés, pour des raisons d'humanité et de loyauté vis-à-vis des étudiants, de faire une gestion prévisionnelle en adoptant une manière plus douce, ce qui ne va pas sans difficultés. Mais ce n'est pas parce qu'une réforme est difficile qu'elle ne doit pas être entreprise. Je ne voudrais pas citer l'adage de Guillaume d'Orange : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. » (« *Très bien !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Bret, pour poser sa seconde question.

**M. Jean-Paul Bret.** Monsieur le ministre, ma question est relative aux nouvelles technologies et au multimédia, qui sont l'objet du plan que vous allez nous présenter dans quelques jours.

Le plan Informatique pour tous de 1985 donne lieu aujourd'hui à un bilan pour le moins nuancé. Sur le terrain, bon nombre de classes informatiques sont restées virtuelles. Je connais même quelques exemples où la porte blindée que les collectivités locales ont fait poser par mesure de sécurité ne protège plus qu'un parc de MO 5 et de TO 7 qui font figure de dinosaures.

Il importe de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Vous envisagez de louer le matériel au lieu de l'acheter. Cela me semble aller dans le bon sens.

Mais la résistance passive à l'introduction de l'informatique ou des nouvelles technologies à l'école est venue, la plupart du temps, des enseignants eux-mêmes, même s'ils n'en portent pas forcément toute la responsabilité. Seule une minorité d'entre eux, toute active, s'est véritablement engagée dans ces expériences.

Tout cela incite à conclure que la question est plus celle des changements de pratiques, donc de la formation, que celle des matériels. Ne pensez-vous pas que, plutôt que d'un programme d'équipement, c'est d'incitations et de formations que les enseignants ont besoin, pour qu'ils apprennent à user de ces nouvelles technologies comme de l'outil qu'elles sont, de la même façon qu'on se sert d'un crayon ou d'une craie ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, la mise en œuvre des nouvelles technologies, sur lesquelles nous ferons des annonces précises dans les jours qui viennent, n'est pas seulement mais est aussi une question de matériel.

Nous préférons recourir à la location parce que nous savons que certaines collectivités territoriales ont acheté, à leurs dépens, un matériel très onéreux qui s'est trouvé rapidement dépassé, obsolète ou même simplement décalé, ce qui en a rendu l'emploi moins attractif. Donc, nous préférons un système de *leasing*, comme on dit en anglais, mais sans vouloir pénaliser ceux qui ont réalisé des investissements. Il faudra en discuter. Dans ce plan consacré au matériel, l'Etat investira pour établir l'égalité républicaine, mais les collectivités territoriales seront, elles aussi, fortement impliquées.

Nous voulons que ce plan s'étale sur trois ans pour remédier aux inconvénients des expériences passées. Il faut d'abord former les enseignants. C'est pourquoi, dès cette année, les IUFM seront câblés. Des cours de formation initiale dans les IUFM et de formation continue dans la synthèse IUFM-MAPPEN seront mis en place pour l'apprentissage des nouvelles technologies. Car telle est, en effet, la première priorité.

Nous essaierons également de développer une industrie informatique de l'éducation en soutenant des PME-PMI chargées de créer des logiciels qui nous permettent d'échapper à la suprématie des productions américaines ou anglaises.

Mais il faut savoir que nous allons entrer dans une zone de tempêtes, car ces nouvelles technologies obligeront à un changement radical des méthodes d'enseignement. Depuis 5 000 ans, ces méthodes n'ont pas varié. Les cours d'aujourd'hui sont exactement les mêmes qu'à l'école des scribes de Sumer : il y a un maître qui sait et des élèves qui prennent des notes. Simplement, à l'époque, ils les prenaient avec un maillet ! (*Sourires.*)

Maintenant, avec les nouvelles technologies, tout va changer. C'est une mutation très dure pour les enseignants parce qu'on leur demande de changer la façon d'exercer leur métier. Donc j'y insiste, il faut aller doucement et ne pas s'emballer. Il faudra suivre le rythme des enseignants. Je ne suis pas partisan de la marche forcée. Les établissements qui sont enthousiastes – il y en a – doivent être aidés ; ils joueront le rôle de pilotes par rapport à d'autres qui sont plus réticents.

Les échecs du passé sont dus non pas tant aux gouvernements de droite ou de gauche qui auraient été défectueux...

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Ceux de droite l'étaient un peu plus !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** ... mais au fait qu'on a trop mis en avant les nouvelles techniques sans se préoccuper de leur utilisation et de la formation. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Bertholet.

**M. Henri Bertholet.** Ma question est relative à l'avenir des classes de quatrième et troisième technologiques.

A la suite d'orientations décidées par l'ancienne majorité, de nombreux établissements scolaires craignent de voir disparaître ces classes notamment celles implantées en lycées professionnels. Il est vrai que devant les inquiétudes et les protestations, un arrêté du 26 décembre dernier les avait finalement maintenues ; mais, sur le terrain, la réalité semble encore marquée par l'orientation initialement arrêtée.

Comme vous le savez, les classes de quatrième et troisième technologiques constituent des passerelles qui permettent à de nombreux jeunes de se réconcilier avec le système scolaire et de trouver leur voie. Elles sont un moyen de revalorisation de l'enseignement technologique, un sas vers les BEP et les baccalauréats professionnels. Les enseignants qui se dévouent dans les secteurs délicats de notre système scolaire souhaitent que ces classes soient préservées.

Quelles seront, monsieur le ministre, vos orientations afin de donner toutes leurs chances aux élèves qui aspirent à se diriger vers l'enseignement professionnel et technique ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, sur de nombreux sujets nous avons des réponses simples et claires ; sur certains autres nous n'en avons pas parce que nous n'avons pas encore pris de décisions.

Le problème que vous soulevez est réel.

Notre prédécesseur, M. Bayrou, avait supprimé ces classes, comme vous venez de le rappeler. Était-ce une erreur ou une bonne chose ? La réponse n'est pas simple. Je fais partie de ceux qui pensent que la ségrégation d'un enseignement technologique séparé trop tôt de l'enseignement général constitue un double handicap.

D'abord, séparer deux types d'élèves est une facilité. Ensuite – c'est probablement un des points les plus noirs – cela exonère totalement l'enseignement général de donner un début de formation professionnelle. Or, je pense que tout monde doit y avoir droit.

Aujourd'hui la technologie évolue. Un ingénieur, une secrétaire ou un ouvrier sur machine-outil travaille selon des méthodes quasi-identiques : ils tapent sur un clavier d'ordinateur. En conséquence, la différence devient de plus en plus difficile à établir.

Nous réfléchissons sur ce sujet, en étant conscients de tous ces problèmes. Nous consultons. Nous n'avons pas encore pris de décision car elle est, à mon avis, grave et difficile. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard.

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** Madame la ministre, chaque année de nombreux enfants, déjà frappés par le sort et souvent oubliés, se trouvent en situation difficile d'isolement à la suite d'une maladie ou d'un accident. La longue absence de l'école, du collège ou du lycée est trop souvent synonyme d'année perdue, d'échec scolaire, de redoublement, de démotivation, voire simplement d'échec.

Dans une cinquantaine de départements, grâce à la bonne volonté d'enseignants et d'associations de parents d'élèves, des cours sont donnés à domicile à ces élèves malades ou accidentés. Les intervenants-enseignants sont généralement indemnisés par les inspecteurs d'académie sur un crédit d'heures supplémentaires d'enseignement, voire, dans certains cas, directement par des associations de parents d'élèves.

La situation est loin d'être satisfaisante. De plus, certaines sociétés privées s'approprient déjà ce qu'elles considèrent comme le marché de l'enseignement à domicile destiné entre autres à ces enfants ou à ces jeunes. Il me paraît inacceptable que, dans ces cas, l'éducation nationale laisse la place à un enseignement privé au contenu et à la qualité inconnus, faute pour ces familles de pouvoir choisir. En effet, si la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 prévoit l'intégration scolaire des jeunes handicapés, elle n'apporte pas de réponse aux besoins des élèves momentanément ou plus durablement déscolarisés pour raisons de santé.

Devant ces situations disparates, il est donc indispensable d'instaurer un dispositif permettant d'apporter une aide pédagogique à ces quelque 30 000 enfants qui, tous les ans, se retrouvent dans cette situation. Bien sûr, se posera le problème des modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels itinérants de l'éducation nationale. Ceux-ci sont encore trop souvent contraints de limiter leurs déplacements, du fait de l'épuisement des crédits.

Madame la ministre, quelles mesures envisagez-vous de prendre afin que l'éducation nationale puisse assurer la scolarité de tous les enfants de notre pays ?

Comment comptez-vous régler les problèmes de frais de déplacement ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Madame la députée, vous avez raison : les enfants malades ou accidentés, de même que les enfants handicapés ont droit, comme les autres, à bénéficier d'une scolarité se déroulant dans de bonnes conditions.

Votre question porte essentiellement sur la scolarisation des enfants malades ou accidentés.

Ce chantier a été réouvert car il était, en effet, en panne. La scolarisation des élèves handicapés me tient particulièrement à cœur. J'ai commencé à rencontrer les grandes associations pour voir de quelle façon nous pouvons redonner un nouveau souffle à cette exigence nationale. J'ai également rencontré de grandes associations qui s'occupent d'enfants malades ou accidentés, notamment les enfants frappés par la mucoviscidose.

En effet, notre pays est très en retard par rapport à ce droit à la scolarisation.

Aujourd'hui, 8 000 enfants ou adolescents sont scolarisés dans un secteur médical. Le nombre des enseignants qui s'en occupent s'élève à 1 481, ce qui n'est pas totalement négligeable.

La politique du ministère va s'articuler autour de plusieurs axes.

D'abord les principes que je viens d'évoquer, notamment le droit à une scolarisation au même titre que les autres enfants, vont être confirmés.

Ensuite, chaque fois que c'est possible, la scolarité doit être prioritairement assurée dans les établissements et les écoles ordinaires. Dans ce cas, la communauté éducative, associée aux partenaires des autres secteurs, est responsable de la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé, adapté aux possibilités de l'élève malade.

Lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite sa présence dans un établissement du secteur médical, l'éducation nationale, par convention avec l'établissement, met à sa disposition des enseignants pour assurer la scolarisation avec une formation spécialisée.

La scolarisation à l'hôpital est assurée par un peu plus de 200 enseignants spécialisés du premier degré. Il est vrai que, pour l'instant, les dotations en emplois restent stables. Nous sommes en train de faire un inventaire des besoins complémentaires à ce sujet.

Vous avez évoqué la scolarisation des enfants à l'extérieur de l'éducation nationale et vous avez souligné le travail fait par les associations péri-éducatives et par les conseils généraux. Les caisses primaires d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, les mutuelles ainsi que les pupilles de l'enseignement public se sont engagés pour améliorer la scolarisation des enfants malades. Ainsi, par exemple, dans les Landes, qui est l'un des départements les plus en avance pour la signature de telles conventions, une trentaine d'enfants bénéficient de ce dispositif et 57 enseignants interviennent à différents titres.

Vous avez également souligné le risque de cette logique qui est le développement des initiatives privées pour la prise en charge des enfants malades. Nous avons décidé de généraliser sur l'ensemble des départements un système de conventionnements. Des instructions seront prochainement données aux inspecteurs d'académie afin que ce soient les partenaires traditionnels de la santé publique et de l'éducation nationale qui mettent en place ce dispositif et que les officines privées ne puissent pas se prévaloir d'une carence des initiatives dans ce domaine pour occuper une place, ce qui, en effet, laisserait ouverte la porte à certains dérapages.

En ce qui concerne l'insuffisance des crédits pour l'indemnisation des déplacements, vous mettez le doigt sur un vrai problème qui d'ailleurs se pose aussi pour les psychologues scolaires et pour d'autres personnels. Il est quand même désolant de constater que certains personnels, bien que disponibles, ne peuvent pas se rendre auprès des élèves dans les établissements scolaires, faute de moyens de transports.

Un effort a été fait pour augmenter, en 1998, la part du budget consacrée aux frais de déplacement. Toutefois, cet effort risque – je le dis sans fard – de rester insuffisant compte tenu de l'évolution du nombre de personnels itinérants, qui a augmenté de 18 % en quatre ans. Cette réalité n'a probablement pas été suffisamment prise en compte.

Deux solutions sont envisageables : soit on revoit à la hausse le budget des frais de déplacement, soit on revoit les circonscriptions trop vastes de certains personnels itinérants, compte tenu notamment des créations d'emploi que nous allons réaliser avec ce projet de loi de finances. Nous espérons qu'un travail de terrain pour la définition judicieuse des circonscriptions de déplacement permettra de régler le réel problème que vous soulevez.

**M. le président.** La parole est à M. Henri Bertholet.

**M. Henri Bertholet.** Madame la ministre, ma question a trait aux effectifs d'agents d'intendance, administratifs, techniciens, ouvriers et de service.

Le projet de budget qui nous est proposé prévoit la création de 620 postes IATOS, ce qui est indéniablement positif.

Cependant, je souhaite attirer votre attention, s'il en est besoin, sur les grandes disparités géographiques en matière de dotations en postes IATOS. On peut se demander si ces disparités ne sont pas dues en partie au fait que les recteurs, dans les années passées, ont pratiqué à cet égard des politiques sensiblement différentes, certaines probablement inspirées par la perspective d'une privatisation éventuelle des services d'entretien et de restauration, caressée par une majorité précédente.

**M. André Schneider.** Oh !

**M. Henri Bertholet.** Quoi qu'il en soit, plusieurs académies sont notoirement sous-dotées par rapport aux normes mêmes de votre ministère. C'est le cas de l'académie de Grenoble, qui se trouve être la lanterne rouge nationale par le nombre de postes IATOS rapporté au nombre d'élèves, avec des conséquences particulièrement nettes en Drôme et en Ardèche. Pour être le plus criant, cet exemple d'académie sous-dotée n'est certes pas le seul.

Ma question est la suivante : madame la ministre, pensez-vous pouvoir profiter, comme cela paraît souhaitable, de la création des 620 emplois supplémentaires pour amorcer de façon significative les rééquilibrages nécessaires entre les académies ?

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, la réponse est oui.

**M. Henri Bertholet.** Merci !

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** En effet, il y a une répartition très inéquitable des personnels ATOS entre les différentes académies. Nous faisons un effort très important et vous avez bien voulu le souligner. Certaines académies sont beaucoup

mieux dotées que d'autres. L'académie qui vous préoccupe enregistre en effet un déficit par rapport à la moyenne nationale de près de 10 %. Elle est au vingt-septième rang, avec 7 136 emplois ATOS pour 220 000 élèves.

Par conséquent, outre l'affectation aux académies déficitaires d'une grande partie des emplois créés en 1998, nous poursuivrons cet effort de redéploiement entre les académies. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait dans une moindre mesure pour la rentrée 1998.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Fousset.

**M. Jean-Louis Fousset.** Madame la ministre, nous approuvons votre volonté de relancer les ZEP et les moyens budgétaires supplémentaires qui ont été prévus à cet effet pour 1998.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre l'effort pour développer la scolarisation des tout petits de deux ans, particulièrement dans les quartiers où les conditions de vie sont les plus difficiles.

Plusieurs études l'ont prouvé : plus un enfant naît dans un milieu défavorisé, plus ses chances sont grandes de réussir s'il est stimulé dès le plus jeune âge.

Il n'est pas rare que, pour certains de ces enfants, le premier contact avec l'écrit ne se fasse qu'à l'école parce que les livres sont totalement absents de chez eux, hormis les journaux de publicité, les factures ou éventuellement, le journal du tiers.

Ce n'est donc qu'à l'école que ces enfants prendront contact avec ce code de communication qu'est la lecture, dont la maîtrise est si importante dans notre société pour le développement de ces futurs citoyens. A l'école, beaucoup de ces enfants prennent conscience des règles de vie en collectivité, nécessaires à leur développement personnel.

Aussi, madame la ministre, il faut continuer l'effort entrepris pour permettre aux parents d'enfants de deux ans situés dans les ZEP de les scolariser.

Vous l'avez dit ce matin, madame la ministre, il faut procéder à une évaluation très précise du dispositif des ZEP car les situations évoluent. Il est donc nécessaire d'envisager une redéfinition des zones sensibles en tenant compte de l'évolution sociologique des quartiers. D'ailleurs, si, à terme, certains quartiers ne sont plus éligibles en ZEP, il faut y voir non pas un recul, mais la preuve de la pertinence du dispositif qui a permis un retour au droit commun.

Enfin, les directeurs d'établissements situés en ZEP craignent sans cesse que, soit par le système de dérogation, soit par la création de structures attractives extérieures – classes européennes ou artistiques, par exemple –, se mettent en place des ghettos scolaires. Pour éviter les fuites du secteur, il faudra donc être très vigilant, plus vigilant encore, sur le respect de la carte scolaire et créer des pôles valorisants dans ces secteurs.

J'en viens à mes deux questions.

La première concerne la révision de la carte des ZEP : dans quel délai sera publiée la liste corrigée des établissements prioritaires ?

Ensuite, pour favoriser les contacts des jeunes avec d'autres établissements situés hors de ces ZEP, il serait profitable de mettre en place des réseaux de communication favorisant les échanges entre les établissements situés dans ces zones difficiles et les autres. D'où ma seconde question : une telle évolution est-elle envisageable ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, je vous remercie de l'attention que vous portez à la relance des zones d'éducation prioritaires.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner ce matin, le Premier ministre lui-même, dans sa déclaration de politique générale, a demandé que le Gouvernement accorde une nouvelle priorité à ces espaces scolaires qui – il faut bien le dire – ont été, depuis quatre ans, laissés à l'abandon, la précédente relance datant du ministère de Lionel Jospin lui-même en 1990.

Nous allons donc reprendre à bras-le-corps ce chantier, à la suite du rapport des deux inspections, qui a été rédigé sur la mise en valeur des déterminants de la réussite en zone d'éducation prioritaire.

Nous n'avons pas une vision misérabiliste des ZEP ; au contraire, nous considérons que nous avons la responsabilité de mettre en valeur les réussites en zone d'éducation prioritaire pour en analyser les raisons et pour redonner une espérance aux équipes de terrain qui, elles, n'ont pas renoncé la priorité de leur mission.

Ce rapport a été communiqué à chaque parlementaire. Je vous remercie de la contribution que, à l'instant, par votre question, vous apportez au travail que nous avons engagé.

Des instructions ont été données aux recteurs d'académie pour qu'ils engagent des forums académiques, réunissant les différents partenaires : élus, personnels enseignants, personnels non enseignants, délégués d'élèves et de parents d'élèves, associations qui travaillent dans les quartiers, sans oublier les zones d'éducation prioritaires rurales.

Cette consultation nationale s'appuiera aussi sur des questionnaires qui seront diffusés à l'ensemble des enseignants des zones d'éducation prioritaires pour qu'ils fassent remonter leurs expériences de terrain, afin que toute cette richesse humaine, qui se déploie dans ces établissements, soit connue de tous et, surtout, qu'elle constitue le terreau sur lequel nous prendrons les décisions les mieux adaptées possible.

Chaque zone d'éducation prioritaire sera ensuite invitée à mettre en place des contrats de réussite.

Parallèlement, la carte des ZEP sera revue puisque, vous le savez, elle n'a pas été modifiée depuis des années, ce qui a conduit à des situations aberrantes : des établissements, en situation plus difficile que d'autres, n'appartiennent pas aux zones d'éducation prioritaires. Nous avons eu l'idée de mettre en place des réseaux d'éducation prioritaires, c'est-à-dire de relier des établissements qui aujourd'hui sont exclus de ces zones afin d'atténuer l'effet de frontière. Des moyens nouveaux seront ainsi donnés aux établissements qui se mettront en réseau, c'est-à-dire que nous donnerons un peu plus là où les établissements travailleront ensemble.

On peut imaginer que les établissements d'un quartier accueillant le même type de public scolaire s'organisent en réseau d'éducation prioritaire. Bref, il faudra s'adapter aux circonstances de terrain.

Les demandes devront être adressées aux recteurs d'académie ; nous aurons ainsi, dans le cadre de ces forums, un inventaire des établissements désireux de rejoindre la politique des zones d'éducation prioritaire. Un compte rendu national sera effectué lors des assises nationales des zones et des réseaux d'éducation prioritaire, qui se tiendront au printemps prochain et au cours desquelles les

décisions seront clarifiées afin d'être opérationnelles dès la rentrée 1998 (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Fousseret.** Je vous remercie.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Fleury.

**M. Jacques Fleury.** Madame la ministre, je laisserai le soin à mon excellent collègue Jean-Pierre Bauemler de vous poser une question, à laquelle je suis très sensible, sur les conditions d'organisation des sorties scolaires. Pour ma part, je vous interrogerai sur le moratoire en milieu rural.

Certains y sont favorables : je pense aux élus des petites communes pour lesquels la présence de l'école, en particulier de la dernière classe, est symbolique de la vie en milieu rural. Mais d'autres y sont moins : certains élus du milieu urbain, syndicats d'enseignants ou même des enseignants qui, constatant des effectifs trop importants dans leurs classes, en voient fermer certaines alors que d'autres sont maintenues en milieu rural, vertu du moratoire, avec des effectifs beaucoup moins nombreux. Madame la ministre, quelle est votre politique dans ce domaine ?

Vous aurez constaté, monsieur le président, que j'ai battu le record de brièveté (*Sourires.*)

**M. le président.** Pour la brièveté certainement. Mais cela n'enlève rien à la densité de la question, mon cher collègue !

La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, l'avenir de l'école rurale est un sujet qui me tient particulièrement à cœur – vous vous doutez peut-être des raisons de ma sollicitude.

Je considère en tout cas que l'école, est un outil majeur d'aménagement du territoire. Là où il n'y a plus d'école, il n'y a plus d'identité humaine. Il faut donc s'attacher farouchement à la défense de l'école dès lors, bien évidemment, que les structures en place correspondent aussi à l'intérêt des élèves.

La question de l'avenir de l'école rurale se pose sous différentes formes. Il y a bien sûr l'école primaire – je vais y revenir dans un instant –, mais aussi la rénovation pédagogique et toutes les initiatives du ministère qui doivent toucher l'ensemble du tissu scolaire, sans donc écarter les écoles rurales.

Je saisis l'occasion que vous m'offrez pour rappeler que nous venons de mettre en place 3 000 emplois-jeunes supplémentaires prioritairement affectés dans les écoles rurales de moins de cinq classes. Ces écoles n'ont pas eu le temps de mettre en place les projets pédagogiques, du fait notamment des critères prévus pour des établissements plus importants. Cette nouvelle enveloppe permettra aux écoles rurales de moins de cinq classes de prendre le temps de se mettre en réseau pour identifier des projets et bénéficier, elles aussi, des emplois ruraux. Il en est de même pour les équipements en nouvelles technologies, nous aurons l'occasion d'en reparler. C'est dire à quel point nous avons le souci de ne pas laisser de côté les écoles rurales dans nos priorités – et je vous renvoie à ce que j'ai dit sur les zones d'éducation prioritaires rurales.

C'est en pensant d'abord aux écoles rurales qu'a été engagée la nouvelle procédure de préparation de la prochaine rentrée scolaire, avec la création des comités locaux d'éducation pour rediscuter des procédures d'ouverture et de fermeture des classes, à mon avis trop bru-

tales, telles qu'elles se passaient dans les années récentes. Les fermetures de classes traumatisantes ont été ressenties comme de véritables blessures, surtout lorsqu'il s'est agi de fermetures conditionnelles qui, finalement, n'ont pas eu lieu. On a ainsi fragilisé des structures scolaires, et à mauvais escient.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** C'est un scandale !

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Ce sera désormais dans le cadre des comités locaux d'éducation, structures souples qui travailleront en toute transparence sur la base de critères démographiques, géographiques, économiques fournis aux partenaires du système scolaire afin qu'ils prennent eux-mêmes conscience de l'évolution des données fondant les décisions, que sera posé le problème du maintien du moratoire des classes rurales. Il n'y aura donc pas de décision de suppression du moratoire : il faut, sur ce point aussi, faire confiance à la responsabilité des partenaires de terrain.

Puisque le moratoire peut être mis en cause seulement par le maire, il appartiendra aux élus, dans le cadre des comités locaux d'éducation, de décider si, au vu des données scolaires, cette solution est la plus judicieuse pour la communauté éducative, s'il est préférable, dans l'intérêt des élèves, de fermer une classe unique pour rouvrir un poste ou une classe dans une commune à proximité. Dès lors que l'on fait appel à la responsabilité des élus, des parents d'élèves et de la communauté scolaire, on peut parvenir à des décisions plus judicieuses. La transparence et la démocratie, j'en conviens, sont plus difficiles que les décisions unilatérales et administratives, mais c'est le pari que nous faisons. Je suis convaincue que, au bout du compte, l'ensemble des partenaires saura se rassembler autour de ce qui fonde la raison d'être de l'école, c'est-à-dire l'intérêt des enfants, l'intérêt des enfants avant tout. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Gillot.

**Mme Dominique Gillot.** Monsieur le ministre, madame la ministre, nous vous avons donné acte à plusieurs reprises des grandes évolutions positives intervenues depuis la rentrée : réouverture de classes, réembauche des maîtres auxiliaires. Il me revient cependant d'appeler votre attention sur les difficultés que connaissent toujours des établissements du second degré.

De nombreux professeurs absents pour cause de service national ou de congé de maternité ne sont pas remplacés dans des délais satisfaisants. Il s'agit souvent de professeurs de lettres, de biologie, d'histoire-géographie, ou d'éducation physique et sportive. Lorsqu'il apparaît un déficit de candidats pour ces postes, les chefs d'établissement ou les parents qui ont trouvé des jeunes diplômés susceptibles de postuler se voient opposer par le rectorat l'absence de crédits pour recruter des remplaçants.

Des témoignages inquiétants nous reviennent également sur la gestion des personnels. Les services maîtriseraient mal la localisation des professeurs titulaires, remplaçants académiques ou maîtres auxiliaires. Ils feraient parfois même appel aux chefs d'établissement pour retrouver les professeurs rattachés administrativement !

Par ailleurs, certains postes budgétaires ou regroupements d'heures ne seraient toujours pas pourvus. En conséquence, malgré les efforts marqués et significatifs de votre action pour améliorer la qualité de l'enseignement, il y a toujours et encore trop d'élèves sans enseignants dans plusieurs disciplines.

Il est dommage que ces dysfonctionnements entachent un bilan de rentrée très satisfaisant et donnent des raisons de mécontentement aux familles qui voudraient retrouver la confiance dans l'école de la République. Que comptez-vous faire pour garantir effectivement, dans les mois qui viennent et d'ici la prochaine rentrée, l'obligation d'enseignement de tous les élèves de notre pays, quel que soit le lieu de leur scolarisation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Madame la députée, un chanteur de variétés avait écrit une chanson : « Dans la vie, y a des cactus... ». *(Sourires.)* Eh bien, les remplacements sont notre cactus...

**Mme Dominique Gillot.** Nous le partageons avec vous !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** ... cactus légué par notre prédécesseur !

**M. André Schneider.** Depuis longtemps !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Pas depuis si longtemps, monsieur le député. Sans vouloir polémiquer, l'introduction de la notion de « titulaire remplaçant » n'a fait qu'accroître le nombre de remplacements, désorganisant l'adaptation de l'offre à la demande ; ce qui fait qu'aujourd'hui, un bon nombre d'enseignants n'ont pas de classes et bon nombre de classes pas d'enseignant.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Eh oui !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Nous nous sommes attaqués à ce problème avec un peu de bon sens ; mais, autant le dire tout de suite, ce n'est pas en deux jours que l'on va le résoudre.

Nous avons mis sur pied une table ronde avec comme objectif « zéro défaut ». On commence par des choses toutes simples : par exemple, un enseignant ne s'en va en congé formation que s'il est assuré de son remplacement. Ou bien, quand le professeur d'anglais est absent pour une maladie de courte durée, le professeur de français fait deux heures de plus de français et, quinze jours après, c'est le professeur d'anglais qui fait deux heures d'anglais de plus pour rattraper. Des choses toutes simples, mais qui n'existaient plus dans un grand nombre d'établissements. Dans le primaire, on est en train de décharger de classes les directeurs d'école, et cela permet aux directeurs d'école de remplacer une absence temporaire.

**M. Michel Vergnier.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Il ne faut plus que les remplaçants soient derrière un téléphone, mais en classe, dans des classes difficiles, pour exercer une activité pédagogique utile en permanence, pour être disponible dès qu'il y a besoin d'un remplacement.

J'ai été très surpris, je l'avoue, que des choses si simples se soient jamais faites auparavant : du fait du système de zones, par exemple, un enseignant habitant dans le XII<sup>e</sup> arrondissement refuse d'aller remplacer à Montreuil, de l'autre côté du boulevard périphérique, parce que ce n'est pas dans la même zone.

Ces dysfonctionnements, nous ne les résoudrons pas totalement en quelques semaines. Mais nous nous y sommes attaqués et, d'ores et déjà, nous avons amélioré la

situation. Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, les cas que j'ai cités deviennent plus rares dans le premier degré.

En revanche, pour le second degré, et je voulais en faire part à la représentation nationale, la cause principale, c'est le mouvement des enseignants nationaux : c'est à cause du mouvement que les gens ne sont pas mis exactement où ils devraient être. Et comme il faut remonter à chaque fois au niveau national pour régler ces affaires, il ne reste plus comme solution qu'à créer des maîtres-auxiliaires locaux – sans support budgétaire, ce qui, par parenthèse, est assez intéressant du point de vue de l'orthodoxie... La gestion décentralisée du mouvement permettra une adaptation au cas par cas.

De surcroît, la gestion centralisée de 400 000 enseignants induit la plus grande injustice entre académies. On parle d'académies riches et pauvres. Je peux vous garantir qu'il existe aussi des académies riches et pauvres au regard du mouvement national et en raison même du caractère national du mouvement. Nous allons donc organiser un mouvement décentralisé, avec une instance nationale dont les délibérations seront connues des élus, qui veillera, en toute transparence, à ce que les académies reçoivent les mêmes proportions de promotions. Ainsi rétablira-t-on l'égalité républicaine ; car la chose la plus odieuse dans cette affaire de remplacements, plus odieuse encore que le fait de laisser des enfants très longtemps sans professeur, c'est cette inégalité énorme entre académies. Dans certains endroits, les remplacements s'effectuent relativement bien ; dans d'autres, en revanche, ils sont très difficiles. Autant dire que le chantier est ardu : l'objectif « zéro défaut » est naturellement *pro parte* un slogan, mais je crois sincèrement que nous pouvons l'atteindre.

Cela dit, je vous raconterais des histoires si je vous disais que nous y parviendrions en quinze jours. Mais tant que nous ne l'atteindrons pas, nous continuerons à y travailler, je peux vous le garantir. Le slogan reste le même : pas de classe sans enseignant, pas d'enseignant sans classe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Paulette Guinchard-Kunstler.

**Mme Paulette Guinchard-Kunstler.** Madame la ministre, monsieur le ministre, je tiens d'abord à saluer l'effort réalisé dans le cadre du budget pour 1998 en faveur de la santé scolaire, avec la création de 300 postes d'infirmières diplômées d'Etat et de 300 postes d'assistantes sociales. Ces dispositions étaient, en effet, obligatoires quand on sait l'enjeu fondamental que constitue la santé scolaire en termes de lutte contre l'exclusion et de lutte contre la violence. Un enfant qui subit du racket, des agressions, qui a des difficultés, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un établissement, n'a souvent qu'un seul lieu, un seul interlocuteur neutre : le médecin scolaire, l'infirmière ou l'assistante sociale. On connaît l'état de délabrement de la santé scolaire. Dans le département du Doubs, la moitié des collèges seulement bénéficient du service social.

Le service de la santé scolaire repose sur le travail coordonné de trois intervenants dont l'efficacité dépend de leur disponibilité à répondre au besoin de l'enfant au moment où il se fait sentir. Ces acteurs sont les infirmières, les assistantes sociales et les médecins. C'est le sort de ces derniers qui me préoccupe aujourd'hui.

Le budget prévoit bien la prise en compte de l'équivalent de 200 postes supplémentaires de médecins et il y a lieu de s'en réjouir. Cependant, il est prévu de recourir

à la vacation, n'assurant de ce fait qu'un statut précaire pour les praticiens et une disponibilité aléatoire quand les enfants sont amenés à consulter des médecins travaillant dans plusieurs établissements scolaires.

Pourtant, l'accès des anciens vacataires de santé scolaire au concours interne est prévu par la loi et les candidats au concours externe sont nombreux. Ainsi, en 1996, on comptait 577 candidats pour 51 postes. Cette proportion se retrouve chaque année depuis que le concours a été institué en 1993. Il semblerait logique, au vu de ces données, d'envisager la création de postes au lieu de recourir à la vacation. Tout en saluant les efforts réalisés, j'aimerais savoir pourquoi cette solution n'a pas été retenue.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Madame la députée, je vous remercie d'évoquer un sujet qui me préoccupe également beaucoup : la santé scolaire et la médecine scolaire.

Dans un contexte budgétaire difficile, vous le savez, il nous a fallu arrêter des priorités. Celles-ci se sont portées sur la création de postes d'infirmière et d'assistante sociale ; c'est là que se faisait sentir un besoin criant dans les établissements scolaires et surtout, c'est ce que demandaient les adolescents. Ces femmes, au contact direct de jeunes, accomplissent un travail formidable et répondent à un besoin énorme de dialogue et d'écoute. Nous allons pouvoir, grâce à cet effort considérable, réintroduire cette présence humaine indispensable dans des établissements qui en sont actuellement démunis. Au demeurant, nous avons parallèlement obtenu des vacances de médecins en nombre non négligeable, puisqu'elles équivalent à 150 postes à temps plein. Cette présence sera renforcée par l'ouverture de concours de médecin de l'éducation nationale en mars 1998 pour procéder au recrutement correspondant aux actuels postes vacants.

L'important reste de travailler ensemble à l'évaluation de la santé des jeunes, au travail de prévention, d'éducation à la santé qu'il faut mener à l'école, dès le plus jeune âge.

Je saisis cette occasion pour vous annoncer que, le 20 novembre prochain, aura lieu la journée internationale des droits de l'enfant. Nous avons choisi précisément ce jour-là pour privilégier une action sur le respect du corps, sur le thème : « le corps des enfants et des adolescents n'est pas un jouet ». Le but est l'apprentissage du respect de son propre corps, du corps des autres et du respect du corps des enfants par les adultes.

C'est avec des actions concrètes, en articulation avec le travail accompli par les familles et les médecins de quartier, que nous ferons progresser la situation sanitaire des enfants. Les problèmes de maltraitance ne cessent d'augmenter dans les pays dits développés et constituent une véritable préoccupation pour tous ceux qui se rassemblent autour de la protection de l'enfance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Gillot, du beau département du Val-d'Oise, pour poser une deuxième question. (*Sourires.*)

**Mme Dominique Gillot.** Merci, monsieur le président !

Madame la ministre, des chercheurs linguistes, conseillers techniques ou enseignants spécialisés nous livrent régulièrement leurs expériences et leurs réflexions sur le malaise vis-à-vis de notre langue que révèle un illettrisme outrancièrement commenté par des médias qui bien souvent en profitent pour jeter l'opprobre et le discrédit sur l'école publique.

Si l'école n'est pas responsable de l'illettrisme qui gagne nos contemporains, elle est directement concernée par le devenir social et culturel des élèves qui lui sont confiés. L'école a pratiquement éradiqué l'analphabétisme. Au XIX<sup>e</sup> siècle, 50 % de la population était analphabète. En 1995, on ne compte plus que 0,8 % d'analphabètes.

Et, pourtant, 20 % des jeunes gens demeurent des lecteurs médiocres et parfois même perdent toute capacité lexicale, sans pour autant être analphabètes. Le défi de l'école d'aujourd'hui, c'est donc de gagner la bataille de la lecture et de mettre en œuvre des comportements de lecteurs à la hauteur des performances exigées en lecture et en écriture dans un monde de plus en plus difficile et complexe.

Nous savons que les inégalités marquent le développement des enfants dans notre pays. C'est pourquoi les enseignants de l'école maternelle – vous l'avez rappelé tout à l'heure – utilisent toutes les occasions, toutes les activités pour montrer à leurs élèves le pouvoir du verbe à transformer le monde en créant de la communication.

Pour certains enfants, seule l'école peut leur donner la chance de vivre ces moments où l'on prend conscience des enjeux de la maîtrise du langage. Seule l'école, de la maternelle au collège, peut lutter contre le langage de l'illettrisme qui gagne du terrain, pour leur permettre d'entrer sans rupture dans le monde de l'écrit.

Madame la ministre, vous le savez, on ne s'empare des moyens linguistiques que si l'on a conscience que cela sert, que cela va changer la relation avec l'autre. Des enfants ne peuvent pas rester dix ans à l'école simplement en exécutant ce qu'on leur dit de faire, sans comprendre en quoi cela leur est utile, en quoi cela les arme dans leur rapport avec les autres, en quoi cela les fera accéder à d'autres liens cognitifs, facteurs de plaisir, de connaissance, d'efficacité, de pouvoir.

Pour garantir à chaque enfant, chaque élève, ses chances d'apprentissage efficace de la lecture, il faut, dans nos écoles, dans toutes nos écoles, des équipes formées à la pédagogie de projets, soudées par une intention commune.

En matière d'apprentissage de la lecture, les enseignants sont bien formés, mieux formés pour les cycles I et II, celui des apprentissages premiers et celui des apprentissages fondamentaux. Par contre, ils restent majoritairement assez démunis par la suite et, notamment, au collège pour apprendre aux élèves à s'intéresser et à comprendre des textes différents ainsi qu'à se servir du langage pour s'exprimer et refuser de se laisser influencer.

En effet, lire et pas seulement déchiffrer consiste à définir, à connaître l'équilibre entre le devoir d'obéissance dû au texte et la liberté d'interprétation qu'il permet, alors que 72 % des jeunes adultes en difficulté de lecture inventent et n'identifient qu'un mot sur vingt, ne perçoivent pas les différences entre les textes, n'ont aucune conscience de la négociation qu'ils doivent engager avec un texte.

À l'école, on doit, de la même façon qu'on démontre les phénomènes naturels, démontrer la langue, dévoiler les enjeux du langage. C'est en développant cette maîtrise durable du langage oral et écrit qu'on permettra aux enfants de devenir des citoyens, capables de repousser le sectarisme et les idéologies réactionnaires.

Madame la ministre, êtes-vous disposée à reconnaître une certaine flexibilité pédagogique qui permette aux équipes de travailler avec trente élèves lorsque la situation l'exige, et avec huit lorsque la situation le permet ? Quels moyens allez-vous mobiliser pour permettre à un ensei-

gnant de se consacrer à un groupe restreint d'élèves qui ont le plus grands besoin de construire leur langage pour maîtriser la lecture et l'écrit ? Quels sont vos projets concernant la formation des maîtres et le rôle des IUFM dans le renforcement des apprentissages fondamentaux des langages oral et écrit ?

Si vous m'y autorisez, je voudrais vous poser une dernière question, brève, relative à l'enseignement spécialisé dispensé par les maîtres E et les maîtres G. Leur rôle est essentiel dans la lutte contre l'échec scolaire, c'est-à-dire, à terme, contre le chômage et l'exclusion. Quelle est votre politique en la matière et quels moyens comptez-vous consacrer à cet enseignement spécialisé qui a été particulièrement pénalisé par votre prédécesseur ?

**M. le président.** Madame Gillot, vous venez de battre le record de durée précédemment détenu par Mme Perrin-Gaillard. (*Sourires.*)

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre délégué, chargé de l'enseignement scolaire.** Madame la députée, le sujet, très important, justifie amplement le caractère très complet de votre question.

Le chantier, en effet, est immense. Les spécialistes des problèmes de la lecture ont été réunis à plusieurs reprises au ministère de l'éducation nationale et un colloque qui aura lieu à la mi-décembre, et auquel vous êtes évidemment conviée, ira plus loin encore et approfondira la question. Plusieurs plans lecture se sont succédé au cours des années. Désormais, nous souhaitons englober la problématique de la lecture dans celle plus large de l'acquisition des langages.

Lutter contre l'échec devant la lecture est un des défis majeurs du système scolaire. Un enfant qui ne sait pas lire sera un adulte illettré, lequel n'a pas la pleine maîtrise de sa citoyenneté, tout simplement. En outre, on ne peut pas se satisfaire du fait que, à six ou sept ans, tout serait joué pour un enfant en grave difficulté par rapport à la lecture. On sait que cet enfant n'arrivera pas à poursuivre ses études et que l'intériorisation de l'échec scolaire peut être chez lui source de frustration voire de violence, une violence qu'il ne faudra pas s'étonner ensuite de voir germer.

Ce défi, nous voulons le relever. Pour dire les choses très simplement, il faut qu'arrivent en sixième des enfants qui sachent parfaitement lire. Tel est l'objectif que doit remplir l'école primaire. Mais il faut commencer par l'école maternelle. Elle aussi doit recentrer ses priorités sur l'acquisition des langages et sur l'apprentissage de la lecture dès la grande section.

Il faut aussi que l'école primaire rattrape les enfants qui sont en difficulté. C'est là que peuvent trouver toute leur utilité les évaluations mises en place en 1989 et 1990 et dont on a fait peu de cas au cours des dernières années. Reprenons-les, faisons en sorte qu'elles soient vraiment utilisées, c'est-à-dire que les maîtres, à partir de ces évaluations, définissent avec les élèves des parcours individualisés.

Notre système éducatif, qui a rempli sa fonction d'éducation de masse, arrive à un tournant. Avec la diminution du nombre d'élèves, nous pouvons maintenant faire du « qualitatif ». Cela paraît très ambitieux, quand on sait que nous comptons 12,5 millions d'élèves, mais je pense que c'est tout à fait possible aujourd'hui. C'est en tout cas une des conditions de la réussite et de l'efficacité de l'école primaire.

Nous allons nous atteler à cette tâche dans l'objectif, je le répète, de l'arrivée en classe de sixième d'enfants qui maîtrisent parfaitement le langage et la lecture.

On nous dit que l'école serait en situation d'échec. Parfois des chiffres catastrophiques circulent. Je ne suis pas d'accord : on n'a pas le droit de dégrader ni l'image de l'école, ni le travail des enseignants. C'est le monde qui entoure l'école qui est devenu beaucoup plus compliqué et des enfants qui n'auraient pas été en situation d'échec scolaire il y a quinze ou vingt ans, le sont aujourd'hui parce qu'ils ne maîtrisent pas la complexité du monde, ni la difficulté des textes et qu'ils n'ont pas le bagage culturel nécessaire pour que l'apprentissage de la lecture leur donne la compréhension du texte.

Tous les débats autour des techniques de lecture, à mon avis, ne sont pas prioritaires. Ce qui compte, c'est la manière de transmettre le bagage culturel à un enfant : comment forger le lien affectif avec le texte, comment lui donner envie de lire, comment lui faire aimer les livres et la lecture. Par conséquent, le travail scolaire doit aussi s'accompagner d'un travail sur la relation affective avec la page écrite et avec le livre, sur la relation des parents de l'enfant aussi avec le livre. Donner des livres à emporter à la maison aux enfants qui n'ont jamais vu leurs parents en ouvrir me paraît essentiel pour surmonter certains blocages.

Enfin, les nouvelles technologies peuvent aussi constituer un nouvel instrument. On l'observe dans certaines classes primaires. De fait, pour dialoguer sur Internet, avec une école en Italie ou en Angleterre, il faut savoir lire l'écran, écrire un texte, dialoguer. Certains enfants, en situation de blocage par rapport à la lecture, se débloquent, grâce aux nouvelles technologies, qui leur offrent sous forme de jeu un apprentissage concret de la lecture, dans un but utile : accéder à Internet. L'école doit se saisir de toutes ces chances nouvelles.

L'objectif de faire que les enfants, citoyens de demain, maîtrisent les langages, la lecture, ainsi que l'image participe de la même préoccupation : leur donner tout simplement le moyen de maîtriser la communication. C'est à portée de main, pourvu que l'on sache bien concentrer sur l'école l'ensemble des moyens nouveaux, des préoccupations nouvelles que je viens d'essayer de résumer brièvement pour vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Baessler.

**M. Jean-Pierre Baessler.** Je suis le dernier orateur socialiste à intervenir. Nous avons été nombreux à le faire dans ce débat et nos questions ont parfois été longues. C'est dire tout l'intérêt que porte la majorité plurielle, et plus particulièrement le groupe socialiste, à toutes ces questions qui touchent à l'avenir de notre jeunesse et de notre pays. Nous avons naturellement noté, à l'inverse, le peu d'intérêt qu'ont montré les députés de l'opposition qui ont aujourd'hui brillé par leur absence...

**M. Jean-Michel Dubernard.** Pourquoi cette agression gratuite ? Calmez-vous !

**M. Jean-Pierre Baessler.** ..., à quelques brillantes exceptions près !

Nous avons souligné tout au long de ce débat, la nécessité d'ouvrir l'école sur son environnement culturel, économique voire social. L'école ne peut travailler en vase clos si elle veut préparer les élèves à affronter avec succès le monde du travail et les mutations rapides de notre société. De même, l'ouverture à la vie associative locale,

sur des questions liées à l'environnement, au cadre de vie ou au patrimoine, doit également être encouragée. Les aides éducateurs pourront apporter à cet égard un appui privilégié pour mener à bien ces activités.

C'est à la lumière de ces données qu'il faut prendre en considération les réactions suscitées par la récente circulaire sur l'organisation des sorties scolaires. Publié le 25 septembre, ce texte devait faciliter les initiatives pédagogiques, assurer de meilleures conditions de sécurité et d'encadrement des enfants tout en clarifiant les responsabilités des uns et des autres. En fait, vous le savez, il a produit exactement l'effet inverse, renforçant l'inquiétude des enseignants au point que nombre d'entre eux ont mis un terme à toute activité organisée en dehors de l'école, à toute sortie à caractère éducatif ou pédagogique, ce que nous vérifions d'ailleurs chaque jour sur le terrain. Ainsi, dans ma commune, toutes les séances de natation ont été supprimées, ...

**M. Jean-Michel Dubernard.** Où est la question ?

**M. Jean-Pierre Baessler.** ... et les participations aux activités culturelles suspendues.

Certes, ces textes ont parfois le mérite de clarifier certains points litigieux mais, pour l'essentiel, soit ils sont inapplicables en l'état, soit ils présentent des contraintes draconiennes.

Aussi, sans parler des imprécisions qui laissent la porte ouverte à toutes sortes d'interprétations – qu'est-ce que l'on entend, par exemple, par « lieu limitrophe du périmètre scolaire » ? – il serait très difficile de mettre en œuvre bon nombre de dispositions touchant à l'encadrement, aux lieux de pratique des activités physiques et sportives ou encore aux transports. Ainsi l'enseignant peut-il s'assurer du respect de la réglementation en vigueur sur le temps de conduite et le temps de repos des conducteurs de car ?

Ma question, à laquelle s'associe mon excellent collègue Jacques Fleury, est donc à la fois simple et directe : entendez-vous, madame le ministre, monsieur le ministre, modifier voire rapporter ces circulaires relatives à l'organisation des sorties scolaires ? Si oui, dans quel délai ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Il n'y a pas de rappel au règlement pendant la phase des questions.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Ce n'est pas vrai !

Si vous ne me donnez pas la parole, je ne présenterai pas mon rapport !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Monsieur le député, à propos de la circulaire relative aux sorties scolaires, pardonnez-moi cette boutade : il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne créent pas de remous !

À la suite du drame au cours duquel des enfants ont trouvé la mort dans des circonstances effroyables, noyés dans le Drac, j'ai remis en chantier la refonte des circulaires « sorties ». Je me suis alors aperçue qu'il y avait vingt-cinq textes différents qui réglementaient les sorties scolaires ! Plus personne ne savait où se situaient les responsabilités. C'est si vrai que, dans cette affaire épouvantable, des autorités administratives ont signé des autorisations que les textes ne prévoyaient pas.

Compte tenu de l'émotion suscitée, en particulier par la mise en examen d'un inspecteur d'académie et de différents enseignants, qui avait entraîné le blocage des sorties scolaires, et pour répondre à la demande pressante des enseignants, des parents d'élèves et des élus, nous avons accéléré cette refonte. Elle a donné lieu à un travail extrêmement lourd, à des heures de négociations avec les organisations syndicales. Le texte est sorti, mais quelques difficultés d'application sur le terrain ont montré que des ajustements s'imposaient.

En tout cas, tout cela a permis une prise de conscience. Les textes étaient si touffus et si compliqués que les enseignants et les directeurs d'écoles ne les connaissaient plus. J'ai eu la surprise, aujourd'hui, d'entendre s'élever des protestations sur des dispositions qui existent depuis plus de quinze ans !

Toujours est-il que, pour le bien de tous, et parce que je ne souhaite pas, bien évidemment, que les sorties scolaires soient freinées, dès lors qu'elles correspondent au projet pédagogique de l'école, nous avons commencé un travail de réajustement, notamment sur les problèmes de transports pour lesquels les contraintes étaient un peu rigides, notamment s'agissant des transports pris en charge par les communes qui ne nécessitent pas un double contrôle.

En ce qui concerne les taux d'encadrement, pour celui des petits de maternelle, il faut être raisonnable et prévoir un adulte de plus pour huit élèves supplémentaires. Pour des petits bouts de choux de trois ou quatre ans, ce n'est pas excessif !

En revanche, il n'est pas question d'exiger des diplômes supplémentaires du jour au lendemain, car cela pourrait freiner certaines activités. Dans ce texte interprétatif, j'ai bien précisé que par « encadrant qualifié », il fallait entendre, pour certains sports dangereux, des adultes maîtrisant parfaitement ces sports, comme c'était le cas auparavant.

L'esprit de cette circulaire est d'appliquer les choses avec bon sens, toujours dans l'intérêt de l'enfant. Et lorsqu'on m'a demandé ce qu'était le bon sens, j'ai répondu : c'est faire pour les autres enfants ce qu'on ferait pour son propre enfant.

**M. Michel Vergnier.** Très bien !

**Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.** Voilà qui me paraît de nature à apaiser certaines réactions, parfois de mauvaise foi.

Dès lors que les directeurs d'école, comme ils en ont la responsabilité, donnent les autorisations pour les sorties scolaires sans nuitées à l'extérieur, les inspecteurs d'académie pour les sorties avec des nuitées à l'extérieur – et ce n'est pas anodin pour la sécurité des élèves – dès lors qu'on prend en considération l'intérêt pédagogique des sorties scolaires et la sécurité des élèves dans le cadre de ce qui existait précédemment et qui fonctionnait bien, tout rentrera dans l'ordre et les sorties scolaires reprendront, là aussi dans l'esprit de mettre l'enfant au cœur du système éducatif.

C'est la raison pour laquelle la note de précision interprétative sera publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* dès la semaine prochaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jean-Michel Dubernard.** Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement...

**M. le président.** Non, monsieur Dubernard, nous allons continuer le débat sur un autre budget.

**M. Jean-Michel Dubernard.** ... fondé sur l'article 58.

**M. le président.** Monsieur Dubernard, je ne peux pas débattre avec vous, tel n'est pas mon rôle...

**M. Jean-Michel Dubernard.** L'article 58 prévoit que les rappels au règlement touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale.

**M. le président.** L'article 58 fonde seulement l'existence des rappels au règlement. Vous devez présenter votre argument de fond, et donc dire sur quel autre article vous vous fondez, qui aurait été violé par un de vos collègues.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Je veux protester contre l'agressivité de l'un de mes collègues, à qui je voudrais rappeler un certain nombre de choses !

**M. le président.** Non, monsieur Dubernard, vous n'avez pas la parole. M. Jean-Pierre Baeumler a usé d'un ton polémique à l'égard de l'opposition, comme cela arrive des deux côtés de l'hémicycle, c'est tout.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Un groupe important de l'opposition a demandé que cette séance soit reportée en raison du déplacement à Colombey-les-Deux-Eglises. Cette demande n'a pas été acceptée ; nos collègues devraient en tenir compte !

**M. le président.** Je souhaite maintenant que nous passions au vote et qu'il se déroule dans de bonnes conditions.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Ce n'est pas normal !

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

#### ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

##### I. – Enseignement scolaire

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, recherche et technologie » :

« I. – Enseignement scolaire »

##### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

Titre III : 1 768 000 360 francs ;

Titre IV : 1 315 297 181 francs.

##### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

#### TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 620 180 000 francs ;

Crédits de paiement : 421 590 000 francs.

#### TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 90 820 000 francs ;

Crédits de paiement : 54 490 000 francs.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Je demande une suspension de séance.

**M. le président.** Non, monsieur Dubernard, la procédure de vote est engagée sur les crédits de l'enseignement scolaire.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Vous ne respectez pas le règlement, monsieur le président !

**M. le président.** Je mets aux voix le titre III.  
(*Le titre III est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.  
(*Le titre IV est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant l'enseignement scolaire.

Pour que les esprits puissent se calmer, je vais suspendre la séance pour quelques minutes.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.  
(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinquante.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant l'enseignement supérieur, la recherche et la technologie.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

**M. Alain Claeys, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement a fait de l'éducation nationale en général et de l'enseignement supérieur en particulier une priorité.

Loin de rester du domaine de la pétition de principe ou des bonnes intentions affichées, cette volonté est bien scellée dans le projet de budget que nous défendons aujourd'hui.

Traduit dans la réalité des faits et des chiffres, ce budget marque une rupture par rapport aux dernières années. Je le résumerai en une seule formule : l'école est l'école de tous, l'enseignement supérieur, pôle d'excellence, doit, et, dans ce budget, peut bénéficier au plus grand nombre. Je voudrais m'en expliquer en quelques chiffres.

Le projet de budget de l'enseignement supérieur s'élève à 48 451 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement contre 47 017 millions de francs en 1997. Il est en croissance de plus de 3 %, contre 2,1 % pour la moyenne des budgets civils de l'Etat, alors même que les effectifs des principales filières de l'enseignement supérieur seront stables et que les effectifs universitaires baisseront vraisemblablement de l'ordre de 1 % en 1997-1998 par rapport à 1996-1997.

L'enseignement supérieur est donc bien une priorité du budget de l'Etat pour 1998.

Le budget de 1998 sera résolument favorable à l'emploi scientifique puisque, outre les 400 créations d'emplois de chercheurs prévus au fascicule recherche, le fascicule de l'enseignement supérieur portera création de 3 000 emplois d'enseignants. Ce chiffre est exceptionnel. Je rappelle que la moyenne annuelle de la période 1994-1997 n'a pas dépassé 1 576 créations d'emplois.

Ces 3 000 emplois permettront d'améliorer considérablement le taux d'encadrement des étudiants par les enseignants, qui baissera de près d'une unité entre 1997 et 1998, passant de 21,11 à 20,22 étudiants par enseignant. De même, la structure des créations d'emplois de personnel non enseignants, 41 % en catégorie A et 36,5 % en catégorie B, permettra de satisfaire aux nouveaux métiers de l'enseignement supérieur même si leur nombre, 1 200, peut ne pas satisfaire encore pleinement les attentes des uns et des autres.

En revanche, un effort très significatif est fait en faveur des bibliothèques universitaires puisque 350 emplois nouveaux leur seront affectés et que leurs crédits de fonctionnement progressent de 50 millions de francs, soit plus de 10 % par rapport à 1997. La promotion de l'utilisation des nouvelles technologies accompagnera cet effort en faveur des bibliothèques.

La dotation de fonctionnement des établissements sera abondée de 147 millions de francs dans la continuité de l'application du plan de rattrapage des moyens des universités. Par ailleurs, le ministère a tiré les conséquences logiques de l'effort de création d'emplois en réduisant d'un montant correspondant, 64 millions de francs en tiers d'année, les crédits finançant les heures complémentaires, ce qui s'accompagnera d'une rationalisation tout à fait souhaitable de la gestion de ces crédits.

En effet, les travaux de l'inspection générale de votre ministère, que j'ai résumés dans mon rapport ont montré que l'utilisation des heures complémentaires par les établissements n'était pas satisfaisante. Il n'y a pas de relation directe entre l'augmentation de potentiel enseignant et la baisse des heures complémentaires. En revanche, de nombreux mécanismes plus ou moins critiquables favorisent la consommation d'heures complémentaires, dont le coût, je le rappelle, s'élève vraisemblablement à plus de 2 milliards de francs par an.

L'impression d'ensemble qui se dégage de ces travaux est que, à quelques exceptions près, la maîtrise des moyens de fonctionnement n'est pas assurée dans les universités. Il n'y a notamment pas assez de dispositifs rigoureux d'information et de contrôle de l'exécution des obligations de service par les universitaires.

De trop nombreuses composantes font écran entre l'enseignant et les services de la présidence sans que l'information remonte ou que les délégations de compétences soient officiellement établies. L'agence de modernisation des universités a commencé à se saisir de ces questions en diffusant notamment deux guides pratiques consacrés à la gestion des heures complémentaires. Je souhaite que vous

souteniez ces efforts, monsieur le ministre, et je considère que la politique de réduction des heures complémentaires à due concurrence des emplois créés est tout à fait bienvenue et logique et qu'elle devra être poursuivie dans les prochaines années.

Les crédits de la recherche universitaire progresseront de 4,5 % par rapport à 1997 pour s'établir à 2 369 millions de francs en dépenses ordinaires et en autorisations de programme.

Concernant l'action sociale à destination des étudiants, vous avez annoncé votre volonté d'organiser un débat parlementaire afin de déterminer les suites à donner aux travaux actuels des experts. Il reviendra à la représentation nationale de considérer l'étudiant soit comme un citoyen autonome, soit comme l'élément d'une cellule familiale, et d'en tirer les conséquences sur l'estimation de ses ressources et les caractéristiques de la politique sociale qu'elle entend mener vis-à-vis des étudiants, dont l'importance est croissante dans la population française.

J'approuve pleinement cette méthode. Après bien des atermoiements depuis 1995, elle devrait permettre de mettre en place des mesures concrètes dès la rentrée universitaire de 1998.

Pour ce budget, l'effort social du ministère s'établira à 8 289 millions de francs. Les plafonds de ressources ouvrant droit à bourses seront revalorisés, pour la première fois depuis trois ans, de 1,9 % à la rentrée de 1997, et le taux des bourses sera augmenté de 2 %.

En 1998, le nombre des aides individualisées exceptionnelles sera augmenté afin d'accroître les aides aux étudiants non boursiers en difficulté.

S'agissant des infrastructures, les crédits d'investissement du budget de 1998, 3 093 millions de francs en crédits de paiement, permettront de poursuivre les opérations de contrats de plan Etat-région au même rythme que les années précédentes.

Une attention renouvelée sera portée à la sécurité et à la maintenance ainsi qu'aux nombreuses universités nécessitant des opérations de rénovation, qu'elles soient parisiennes ou provinciales, dans le cadre du nouveau plan « Université troisième millénaire ».

Dans mon rapport, j'ai consacré un développement particulier au campus de Jussieu en raison de l'importance de l'opération qui est menée, en termes financiers et humains. S'il va de soi que l'ampleur de cette opération est exceptionnelle, de nombreux sites universitaires seront à rénover et à mettre aux normes de sécurité dans les années à venir.

Au quantitatif du plan Université 2000 succédera donc le qualitatif du plan « Université troisième millénaire », et je souhaite qu'en amont, soient mobilisées l'ensemble des collectivités locales, comme elles le furent dans le cadre du plan Université 2000.

Au-delà des arbitrages strictement financiers, ce budget traduit des orientations stratégiques favorables à la dynamisation de notre système d'enseignement supérieur et à l'accroissement de son efficacité sociale.

Il en va notamment ainsi de la volonté affichée de promouvoir les activités de formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur. Les 400 000 stagiaires accueillis annuellement dans les universités, les écoles d'ingénieurs, et au Conservatoire national des arts et métiers sont encore trop peu nombreux.

L'appel d'offres lancé par votre ministre auprès des établissements devrait permettre d'encourager les projets faisant appel à des outils pédagogiques novateurs. Il faut

davantage contrer le droit à l'entrée ou au retour à l'université en s'efforçant de valider les acquis professionnels pour élargir l'accès des formations diplômantes.

Cela implique aussi de mieux valoriser ce type d'activité dans les critères d'évaluation des enseignants chercheurs. La formation continue doit, en effet, bénéficier de la même attention que la formation initiale dont elle peut corriger les imperfections ou les inégalités.

Grâce à une plus grande implication des collectivités territoriales, notamment des régions, dans le cadre de leurs compétences, et, sur un autre plan, des entreprises, cette politique contribuera à davantage ouvrir les campus sur le monde extérieur. En ce sens, elle rejoint le souci de mieux articuler les cursus entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

La réforme des structures du ministère que vous êtes en train de conduire ou la déconcentration annoncée de la gestion des personnels du premier cycle universitaire contribueront à cette nécessaire amélioration de la coordination des activités.

En conclusion, monsieur le ministre, la commission des finances a adopté le budget de l'enseignement supérieur sans état d'âme car il traduit bien le caractère prioritaire reconnu à cette action par le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget qui nous est proposé en matière d'enseignement supérieur m'apparaît résolument tourné vers l'emploi, vers les jeunes, donc vers l'avenir. Il rompt clairement avec la politique suivie sous la précédente législature, dont le bilan en la matière est plus que médiocre.

Durant cette période, peu, en effet, a été ajouté aux réformes réalisées antérieurement à l'initiative de Lionel Jospin. L'ouverture d'un certain nombre de dossiers a servi de prétexte à la tenue de colloques ou à l'engagement de longues concertations, mais pas à la prise de véritables décisions se traduisant par des améliorations fondamentales. J'en veux pour exemple le dossier du trop fameux statut social étudiant pour lequel les réflexions engagées n'ont pas permis de dégager des actions concrètes tant attendues par les étudiants.

Ainsi, la politique engagée par les gouvernements socialistes en matière d'enseignement supérieur s'est trouvée compromise ou retardée en raison de l'insuffisance des moyens qui lui ont été accordés par les successeurs de ces gouvernements.

Le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1998 est donc en rupture totale avec ces évolutions négatives.

Je ne reviendrai pas longuement sur tous les chiffres qui viennent d'être rappelés par le rapporteur de la commission des finances, mais permettez-moi toutefois d'en rappeler quelques-uns.

La croissance des crédits s'élève à 3,05 %, soit une hausse de plus de 1,4 milliard de francs, ce qui porte le budget global à 48,45 milliards de francs, ce qui représente 3,06 % du budget général de l'Etat.

Ce budget permettra la création de 3 000 emplois d'enseignants – soit plus du double de l'effort consenti l'an dernier – dont 600 emplois de professeurs dans les universités et 1 200 emplois de maîtres de conférence.

Alors que, depuis de nombreuses années, l'enseignement supérieur devait faire face à une forte augmentation de ses effectifs, une véritable rupture intervient aujourd'hui ; la création des postes prévue permet de poursuivre l'amélioration du taux d'encadrement de nos étudiants. Il conviendra, monsieur le ministre, de poursuivre cette démarche afin d'atteindre des taux moyens plus raisonnables et plus proches de ceux de nos voisins européens.

Ces créations d'emplois s'accompagnent de réformes structurelles positives dont une réforme des procédures de recrutement et une diminution des heures complémentaires – et on peut s'en féliciter.

Reste à espérer que la réduction du volume des heures complémentaires prévue pour l'année prochaine ne constitue que la première étape d'une évolution qui permettra, tout en conservant le système des heures complémentaires attaché à la nécessaire souplesse du système universitaire, de concilier une augmentation du nombre des emplois budgétaires avec une moralisation des pratiques de certaines UFR.

Ce projet de budget prévoit aussi le financement de 1 200 emplois non enseignants supplémentaires, auxquels s'ajoutent 38 transferts d'emplois de l'administration centrale vers les universités. Ces créations comprennent 850 emplois de personnels ITARF et ATOS ainsi que 350 emplois de personnels des bibliothèques.

La dotation globale de fonctionnement, quant à elle, augmentera – cela a été rappelé – de plus de 147 millions de francs.

Les moyens destinés aux bibliothèques universitaires progresseront, eux, de 45 millions de francs.

Cette évolution est satisfaisante, mais je vous saurais tout de même gré, monsieur le ministre, de vous assurer que la réforme de la tarification postale intervenue en 1995 n'a pas causé de perturbations dans les facilités d'accès aux prêts interuniversitaires.

Les crédits affectés à la recherche universitaire sont en hausse de 5,4 % et s'établiront, en 1998, à plus de 2 milliards de francs. On notera notamment que les crédits destinés à l'équipement de la recherche universitaire progressent de près de 6 % en autorisations de programme et de plus de 7 % en crédits de paiement.

Tous ces moyens budgétaires sont indissociables d'une politique universitaire résolument tournée vers l'avenir.

S'agissant de la réforme des premier et deuxième cycles, le Gouvernement a choisi d'aborder de manière souple et pragmatique les problèmes posés par la succession de deux réformes d'importance, initiées respectivement en 1992 et en 1997 par M. Lionel Jospin et M. François Bayrou. Il est essentiel, monsieur le ministre, que vous ayez clairement rappelé la nécessité de respecter les quatre principes essentiels que sont la semestrialisation, l'orientation, la capitalisation et la compensation.

Pour ce qui est du plan social étudiant, on connaît les inconvénients du système actuel. Il n'existe en fait aucune logique quant à une éventuelle prise en compte des ressources des étudiants ou de leur famille dans l'attribution des aides. Si l'Etat aide beaucoup les étudiants issus des milieux très modestes, il aide aussi beaucoup les étudiants issus des milieux aisés grâce à la demi-part fiscale supplémentaire. En revanche, il aide fort peu les étudiants des catégories moyennes.

Pour illustrer ce déséquilibre, je vous indique que l'étudiant issu d'une famille déclarant plus d'un million de francs de revenus est davantage aidé que celui issu d'une famille touchant le SMIC et près de deux fois plus aidé que celui issu d'une famille déclarant un salaire net annuel de 140 000 francs !

**M. Jean-Michel Dubernard**, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche. On matraque les classes moyennes !

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard**, rapporteur pour avis. Le système actuel est clairement anti-redistributif. Il convient de le réformer en profondeur.

Vous avez, monsieur le ministre, annoncé devant la commission que le Gouvernement saisirait dès le printemps prochain le Parlement de cette question, sous une forme qui sera définie ultérieurement, afin de l'associer au mieux à un véritable débat de société. Je m'en félicite, en me faisant toutefois le porte-parole de la commission qui demande avec force une réflexion suivie d'actes.

Vous avez également souhaité que soit lancé un concours auprès des établissements afin de faire émerger des projets ambitieux de développement de la formation continue. Les projets retenus devront porter sur les formations diplômantes en valorisant les mécanismes de validation des acquis prévus par le décret de 1985 et la loi de 1992. Ils devront proposer des aménagements en termes d'organisation de l'établissement dans une logique d'accueil permanent et faire appel à des personnels qui interviendront en formation continue sur leur temps normal de service.

On ne peut que se féliciter d'une telle décision. En effet, en dépit de ses atouts, la formation continue universitaire n'occupe pas la place qui devrait être la sienne, à la fois dans les établissements et sur le marché de la formation. Elle doit aujourd'hui répondre au défi de la formation tout au long de la vie et favoriser les « aller-retour » entre université et entreprise.

Vous avez enfin décidé le lancement, dès 1998, d'un nouveau plan en faveur des établissements, baptisé « université du troisième millénaire ». Il aura notamment pour objet la construction de surfaces documentaires nouvelles et l'amélioration de la vie étudiante. Là encore, ce projet, qui se traduit par l'ouverture, dès 1998, d'un crédit d'un milliard en autorisations de programme, ne peut qu'emporter notre adhésion.

Dans le cadre de la préparation de mon rapport pour avis, je me suis plus particulièrement intéressée à la rénovation des pratiques pédagogiques dans l'enseignement que permettent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. A cet égard, je ne vous cacherai pas mon inquiétude, monsieur le ministre.

Il apparaît en effet que l'enseignement supérieur n'a été que fort diversement touché par l'irruption des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à l'exception notable des filières professionnelles et d'un certain nombre de troisièmes cycles. Certes la quasi-totalité des établissements universitaires est reliée au réseau RENATER et les bibliothèques se sont largement engagées dans le processus de leur informatisation, mais je ne vous cacherai pas ma préoccupation, laquelle porte sur deux points.

D'une part, le taux d'équipement en micro-ordinateurs accessibles aux étudiants est très hétérogène entre les établissements, les matières et les cycles. Il est globalement insuffisant. L'objectif de renforcement de l'équipement en postes informatiques est, à mon sens, prioritaire. Il doit

naturellement s'accompagner d'un accroissement de l'amplitude des heures d'ouverture des locaux permettant aux étudiants l'accès effectif à ces postes de travail.

D'autre part et surtout, on constate une trop faible implication des établissements dans des projets pédagogiques novateurs.

Les nouvelles technologies constituent un outil pédagogique et non une nouvelle discipline d'enseignement. Il ne servirait à rien de multiplier le nombre des ordinateurs si cette augmentation ne s'accompagnait pas d'une mise à disposition pour les étudiants de nouveaux logiciels. Comme le rappelait le Premier ministre, M. Lionel Jospin, lors de l'université de la communication, qui s'est déroulée cet été à Hourtin : « la technologie n'est qu'un moyen, elle doit être mise au service de la société. »

On peut attendre nombre d'avantages d'une plus grande utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. Je pense notamment à la démocratisation des parcours universitaires, à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, à la professionnalisation des parcours, à la réponse à une demande sociale forte et au défi de la massification auquel est confronté l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, seuls 10 % des établissements ont un projet global cohérent.

Le passage d'une phase d'expérimentations parcellaires, ne reposant trop souvent que sur l'implication personnelle et importante d'un petit nombre d'individualités, qu'il convient de saluer, à une phase de généralisation est aujourd'hui nécessaire. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les NTIC, est en effet non seulement une chance, mais également une obligation pour l'avenir de l'enseignement supérieur public, lequel est immergé dans un monde de plus en plus ouvert.

Les NTIC doivent être un levier d'innovations pédagogiques, mais encore faut-il qu'un certain nombre de préalables soient levés.

Je sais, monsieur le ministre, que vous annoncerez dans les prochains jours un certain nombre de réformes. Peut-être pourrez-vous aujourd'hui nous en présenter certaines.

En tout cas, il est nécessaire de favoriser la production, la diffusion et le repérage de contenus pédagogiques, et surtout de mieux impliquer les personnels enseignants grâce à une prise en compte de ces activités dans leurs obligations de service ou dans leur carrière.

En tout état de cause, un certain nombre de raisons militent pour une approche plus volontariste du rôle de l'Etat dans la politique de développement des NTIC dans l'enseignement supérieur : la nécessité d'améliorer le réseau RENATER dans le but de couvrir tous les sites universitaires et d'améliorer son débit ; l'obligation de mieux sensibiliser et de mieux former les personnels, enseignants ou non ; la nécessité de multiplier le nombre des ordinateurs dans les établissements ; la nécessité de favoriser la multiplication des contenus pédagogiques.

Il conviendrait donc que soit plus clairement affirmée la priorité politique que constitue le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Je vous fais confiance, monsieur le ministre, pour poursuivre dans cette voie que vous avez commencé à emprunter.

J'en arrive à ma conclusion.

L'effort budgétaire que vous nous proposez s'inscrit dans une démarche où la priorité en faveur de l'enseignement supérieur est clairement réaffirmée et où la politique universitaire est résolument tournée vers l'avenir.

Par ailleurs, les réflexions en cours devraient déboucher, je l'espère, sur un plan social étudiant permettant d'améliorer les conditions de vie des étudiants, en particulier celles des étudiants issus des classes moyennes. Le budget de l'enseignement supérieur sera ainsi appelé à prendre toute sa part dans l'effort de modernisation et de justice sociale engagé par le Gouvernement.

Pour toutes ces raisons, j'ai proposé à la commission de donner un avis favorable à ce projet de budget. Elle m'a évidemment suivi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

**M. Patrick Malavieille, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le développement sans précédent, dans l'histoire de l'humanité, de la connaissance est une donnée fondamentale de l'évolution des sociétés contemporaines.

La recherche qui doit servir le progrès social et humain, l'indépendance et de développement technologique du pays, la coopération internationale, est au cœur de la construction d'une nouvelle étape de la civilisation humaine.

De ce point de vue, la France dispose d'atouts majeurs.

L'existence d'un secteur public habitué aux défis de la recherche et de l'innovation, disposant de personnels de haute qualification, peut être un levier essentiel pour répondre au défi de l'époque.

Le niveau de réponse à ce défi est révélateur des ambitions et des choix de société.

Le budget civil de la recherche et du développement, conçu comme l'instrument de la cohérence de la politique nationale de la recherche et du développement technologique, doit contribuer à cet effort de recherche française.

C'est dans cet esprit que votre rapporteur a analysé les crédits affectés à la recherche pour 1998.

Le BCRD pour 1998 s'élève à 53 054 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement. Sa progression de 1,4 % par rapport à 1997 permettra difficilement de répondre, en 1998, à l'objectif annoncé par le Gouvernement de donner la priorité à l'emploi scientifique public, au fonctionnement des structures de base de la recherche et au développement technologique.

Pour les établissements publics à caractère scientifique et technologique, la croissance des dotations est de 2,2 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement. La stabilisation de cette dotation, venant après des années de forte chute – moins 20 % en francs constants depuis 1993 pour les autorisations de programme –, sera-t-elle suffisante pour permettre un fonctionnement correct de ces établissements ? La question est posée.

Cependant, il convient de retenir que cette progression ouvre les perspectives d'une politique ambitieuse pour la recherche publique, politique qui rompt avec les logiques dévastatrices de guerre économique et d'accumulation financière, conjuguées à la dérégulation et la privatisation du secteur public, qui ont marqué les choix du capital français au cours de ces dernières années.

La priorité donnée à l'emploi scientifique se traduit par la création de 400 emplois de chercheurs et de 200 emplois d'ingénieurs techniciens et administratifs dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Tout en relevant une inversion certaine de la tendance en la matière, puisque ces établissements ont subi, en 1997, 527 suppressions d'emplois, votre rapporteur pense, comme vous l'avez reconnu, monsieur le ministre, qu'en ce qui concerne les ingénieurs, techniciens et administratifs, catégorie particulièrement malmenée depuis plusieurs années, les 200 créations de postes sont en deçà des besoins.

Les organisations syndicales qui ont été reçues par votre rapporteur estiment qu'un plan pluriannuel de recrutement pour les chercheurs et les ingénieurs, techniciens et administratifs est hautement souhaitable pour assurer la qualité du travail et la réalisation de certains programmes, aboutir à un renversement de la pyramide des âges et éviter la fuite des cerveaux à l'étranger faute de débouchés.

En effet, le renouvellement des générations et le rajeunissement du potentiel de recherche français passent avant tout par une politique audacieuse de créations de postes et de recrutements. La seule politique de mobilité des personnels, qui doit d'ailleurs toujours être volontaire, ne peut répondre à cet objectif.

Par ailleurs, des mesures incitatives sont nécessaires pour lever les obstacles importants qui rendent difficiles les départs à la retraite anticipée ou à la retraite.

Le présent projet de budget prévoit une provision de 50 millions de francs pour financer un dispositif d'accueil des doctorants en entreprise et dans les établissements de recherche. Il serait souhaitable de préciser les modalités de son application.

Il y a un vivier surabondant de docteurs à la recherche d'un emploi. Un an après la soutenance de thèse, seul un docteur sur deux occupe un emploi stable et l'insertion professionnelle définitive est de plus en plus tardive, ce qui prolonge d'autant la précarité du statut.

Les quarante-deux emplois non affectés doivent servir à encourager la coopération mutuelle entre organismes, notamment dans le domaine des sciences du vivant. Il y a lieu, je crois, de préciser les modalités pratiques de cette répartition.

Concernant la volonté affichée de privilégier le fonctionnement des structures de base de la recherche fondamentale au détriment des recherches à orientation « socio-économique », auxquelles le précédent gouvernement avait affecté des crédits incitatifs, je ne peux que m'en féliciter car cette orientation participe à la rénovation et à la démocratisation du service public.

L'autonomie des établissements publics et une meilleure participation des personnels, dont tout le monde reconnaît la grande qualité, constituent le socle et le moyen de cette rénovation.

Il conviendrait d'ailleurs de redéfinir les priorités des EPST en procédant à une évaluation et à une prise en compte des besoins des établissements.

En ce qui concerne le Centre national d'études spatiales, qui voit son budget de 1998 amputé de 200 millions de francs, je ferai plusieurs remarques.

La dette accumulée par cet établissement est plus imputable à la politique menée pendant des années par les tutelles successives qui ont commis de graves erreurs de dotations de crédits d'engagement et de paiement qu'à

une « mauvaise gestion de l'établissement ». Depuis dix ans, ces diverses tutelles ont imposé des orientations et autorisé le CNES à engager des programmes, comme HERMES, sans les couvrir par des crédits.

Le CNES s'est engagé dans un programme de résorption de sa dette, laquelle est passée de 3 milliards à 1,8 milliard.

La ponction de 200 millions de francs risque d'avoir des conséquences scientifiques graves et d'entraîner le démantèlement de cet établissement dans un secteur où la concurrence internationale, notamment celle des États-Unis, de la Russie, de la Chine et du Japon est très rude, et où la France, selon vos propos mêmes, monsieur le ministre, est « le moteur d'une Europe spatiale ». Dans le domaine des lanceurs, par exemple, Ariane représente 60 % du marché mondial.

Un autre motif d'inquiétude a été exprimé par les organisations syndicales sur une éventuelle fusion entre l'Office national d'études et de recherches spatiales, l'ONERA, et le CNES. La commission demande que les crédits du centre soient revus à la hausse dans le prochain projet de loi de finances afin d'assurer le développement des lanceurs et de l'observation civile et militaire, et de répondre aux engagements de la France envers l'Agence spatiale européenne, dont la gestion mériterait d'être réformée.

Par ailleurs, la croissance des crédits de soutien au développement technologique – de 1,6 % en crédits de paiement – du Fonds de la recherche et de la technologie, qui seront orientés vers l'aide aux PME-PMI et non plus vers les grands groupes industriels, comme par le passé, révèle une mesure porteuse d'emplois scientifiques et propice au développement de l'innovation et de la recherche.

Il conviendra cependant de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la transparence sur la collecte et l'utilisation des fonds.

Quant à la dotation consacrée dans ce budget aux très grands équipements, on constate une diminution de 300 millions de francs par rapport à la loi de finance initiale pour 1997. Ces équipements contribuant aux progrès de la recherche scientifique dans de nombreuses disciplines, cette mesure d'économie risque d'avoir un impact évident sur certains programmes et des conséquences humaines et scientifiques néfastes.

Ainsi, le programme de l'accélérateur d'ions SATURNE sera arrêté et le gel du projet SOLEIL est annoncé.

L'absence d'une source nationale de synchrotron de troisième génération, dont l'intérêt scientifique est pourtant indubitable, met notre pays en retard par rapport à d'autres pays européens et le rend dépendant de l'European Synchrotron Radiation Facility où l'accès des chercheurs français est limité à 27,5 %.

En outre, le projet SOLEIL devrait, selon la réponse ministérielle au questionnaire élaboré par notre commission, succéder au Laboratoire d'utilisation du rayonnement électromagnétique d'Orsay, dont les activités seraient arrêtées un an avant la mise en service de SOLEIL. Que deviendra le personnel de LURE ?

Dans ce contexte nouveau, j'estime que, pour répondre aux attentes de la société, en particulier des jeunes, en matière de recherche fondamentale et appliquée, avec comme objectif l'emploi, le progrès social et la citoyenneté, il est nécessaire d'instaurer un grand débat national

associant l'ensemble des acteurs sociaux à la définition des contenus et des objectifs de ce qui doit devenir une priorité.

En tout état de cause, les trois priorités affichées – l'emploi scientifique, la restauration des moyens des laboratoires et le développement technologique – devront s'inscrire dans la durée.

Dans cette attente, la commission demande à la représentation nationale d'approuver le projet de budget civil de la recherche et du développement technologique pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.** Monsieur le ministre, je ferai une remarque liminaire : les réponses au questionnaire budgétaire me sont parvenues hors délai, c'est-à-dire après la parution du rapport ; la préparation de celui-ci en a bien entendu souffert.

Le budget de la recherche enregistre cette année une progression de 1,4 %. Celle-ci ne fait que suivre celle de l'inflation, dont la fourchette se situera entre 1,3 % à 1,7 % selon le rapport général. Le BCRD représente en effet 53,5 milliards de francs, alors qu'il était en 1997 de 52,3 milliards. Les autorisations de programme progressent de 1,9 %.

Le budget du ministère proprement dit augmente de 10,7 milliards de francs et atteindra 39,6 milliards de francs, contre 28,9 milliards l'année dernière. Là encore, c'est un effet d'optique lié, pour 8 milliards de francs, à l'inscription dans le « bleu » des crédits du CNES et du BRGM. Les autorisations de programme passeront pour leur part de 5,8 à 13,7 milliards de francs, ce qui apparaît *a priori* satisfaisant. Naturellement, tout dépendra de l'exécution budgétaire et nous savons, vous comme moi, la tentation que représente pour Bercy le budget de la recherche, quels que soient les gouvernements.

D'autres modifications de structure ont affecté ce budget ; cela devient une habitude qui ne simplifie pas l'interprétation des chiffres. Ainsi, 110 millions de francs proviennent du budget de l'industrie et 40 millions relèvent de modifications fiscales. L'augmentation effective du BCRD à structure constante sera donc de 594 millions de francs, soit une augmentation de 1,13 %.

Cette hausse doit aussi être comparée à l'augmentation moyenne des dépenses budgétaires : 1,4 % pour les crédits des ministères, 1,69 % pour les charges publiques dans leur ensemble. Autrement dit, l'augmentation du BCRD ne fera que compenser la hausse des prix. Comme l'a relevé le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie dans sa séance du 10 octobre dernier, le BCRD décroîtra, en toute hypothèse, en fonction du PIB, dont la croissance se situe aux environs de 3 %.

On s'éloignera encore du seuil « mythique » d'un budget de la recherche représentant 3 % du PIB que les gouvernements successifs s'acharnent à ne pas atteindre.

Monsieur le ministre, vous savez pourtant l'importance de la recherche pour l'avenir de notre pays. Les progrès de demain, dans tous les domaines, de l'économie au social, dépendent de l'innovation d'aujourd'hui.

Le développement de l'emploi scientifique apparaît comme l'une de vos priorités, et c'est bien. On note la création de 600 emplois, soit 400 emplois de chercheurs

et 200 emplois de personnels ITA, auxquels il faut ajouter les 1 800 postes de chercheurs supplémentaires que devrait dégager le budget de l'enseignement supérieur. Les thésards et les post-doctorants apprécieront, quand on sait que 50 % d'entre eux se trouvent en situation précaire un an après leur thèse.

Encore faut-il que ces chercheurs trouvent les moyens de travailler ! Encore faut-il qu'il ne s'agisse pas d'un à-coup supplémentaire dans une pyramide des âges dont vous connaissez le caractère irrégulier ! Seule une approche prospective tenant compte des départs à la retraite dans les vingt années à venir permettra de rendre celle-ci plus harmonieuse.

Se pose aussi la question de l'avenir des 3 800 titulaires d'allocations de recherche à la rentrée de 1998 et des 800 signataires de la convention CIFRE, tant leur recrutement par les entreprises est ridiculement faible.

J'aborderai maintenant deux sujets qui me tiennent à cœur : celui de la coordination des sciences du vivant et celui des transferts de technologie.

J'ai déjà suggéré à plusieurs reprises l'installation d'une délégation générale à la recherche sur les sciences du vivant. En concertation avec les autres ministères concernés, les universités et les organismes intéressés, elle coordonnerait l'élaboration d'une véritable stratégie nationale. Elle permettrait aux organismes d'adopter une attitude univoque vis-à-vis de nos partenaires européens et de nos concurrents américains et japonais.

La coordination des sciences du vivant est un serpent de mer qui surgit lors de chaque débat budgétaire sur la recherche. Sa mise en place est urgente tant l'éparpillement des équipes et la dispersion du travail, parfois sur les mêmes thèmes, sont frappants au sein des grands organismes comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'ORSTOM, l'IFREMER, l'INRIA, ou de fondations comme l'Institut Pasteur. Si trop de coordination peut nuire, une mise en cohérence apparaît pour le moins nécessaire. Il ne s'agit pas d'empiéter sur les prérogatives de chacun des grands organismes mais plutôt de définir clairement leur mission.

De façon schématique, le CNRS doit se consacrer aux sciences fondamentales, y compris la biologie, l'INRA à l'animal et au végétal, le CEA à la radiobiologie et l'INSERM à la biologie appliquée et à la médecine. L'INSERM doit se recentrer sur sa spécificité : l'homme malade et la santé publique. Cela signifie que cet organisme doit développer tout particulièrement trois de ses principales missions.

Première mission : la santé publique, en vue de répondre aux sujets émergents qui préoccupent la société à tort ou à raison. Je pense à la mise en place d'un véritable système de veille sanitaire. La recherche est seule capable d'apporter des réponses aux inquiétudes de nos concitoyens sur des sujets aussi divers que la vache folle, la pollution atmosphérique ou la radioactivité. Le rapport contient à cet égard une erreur : il est évident, monsieur Galley, que je ne veux pas lutter contre la radioactivité ! (*Sourires.*)

Deuxième mission : la recherche en thérapeutique mérite d'être développée. Le nombre de molécules inventées en France est notoirement insuffisant. On ne peut pas laisser les essais thérapeutiques entre les seules mains des grandes compagnies pharmaceutiques internationales, qui les réalisent parfois en dehors du pays. Personne ne s'occupe de la technologie médicale. Ce devrait être une mission de l'INSERM dans le cadre d'un rapprochement entre recherche publique et privée. C'est indispensable si

l'on veut voir réapparaître des entreprises françaises créatrices d'emplois, capables de fabriquer des produits aussi simples que les kits diagnostics, les prothèses, les biomatériaux, les appareils médicaux et même les sabots, blouses, gants et champs opératoires utilisés par les chirurgiens. Tous viennent de l'étranger. Vous pouvez applaudir, monsieur le ministre !

Vous vous devez de marquer votre volonté politique de développer la recherche et l'industrie dans le domaine de la santé. Ce développement passe par la valorisation de la recherche et la facilitation des transferts de technologie. Si la France est au quatrième rang des pays industrialisés pour l'effort national de recherche, elle n'occupe que le vingt-deuxième rang pour la mise sur le marché des produits ou la prise de brevets. Il faut à tout prix favoriser les transferts de la recherche vers l'industrie.

Faciliter la création d'entreprises par les chercheurs, développer la consultance et l'expertise, faire disparaître la notion de cumul de rémunérations autorisé, adapter le statut de chercheur et revoir les critères d'évaluation devrait faire évoluer l'état d'esprit des chercheurs. De même, accroître les possibilités de congé pour les cadres qui souhaitent créer leur propre entreprise, introduire dans le cursus des écoles de management et d'ingénieur un passage obligatoire par la recherche devrait faire évoluer la mentalité des hommes d'entreprise. La France enregistre un retard structurel qui nécessite de procéder à un rattrapage programmé.

J'insiste sur la nécessité de favoriser l'émergence de sociétés spécialisées en biotechnologie ou de sociétés de technologies avancées à vocation internationale. L'essor des biotechnologies et autres technologies de pointe passe par le transfert à de petites sociétés spécialisées, créées plus volontiers par un chercheur à l'origine d'un concept nouveau et ayant l'objectif de l'industrialiser. Cette émergence dépend des possibilités de financement. Il est prioritaire de mobiliser l'épargne vers l'investissement en fonds propres dans les jeunes entreprises de technologie avancée, de mobiliser l'épargne par une incitation fiscale à l'investissement, de créer des sociétés de capital-risque spécifiques à chaque étape du développement des sociétés, de mettre en place ce que j'avais appelé un fonds de fonds, pour procurer aux sociétés de capital-risque des fonds complémentaires, de lancer réellement à l'échelle européenne un marché boursier spécialisé.

Dans ce contexte, la volonté politique de développer les transferts de technologie doit se manifester plus nettement au sein des ministères concernés, et notamment celui de l'industrie. Un partenariat véritable avec les administrations française et européenne doit s'instaurer ainsi qu'une simplification et une harmonisation des réglementations.

Nous sommes face à un défi essentiel pour l'avenir du pays. Ce défi sera relevé avant tout par les hommes de science et les hommes d'entreprise, qui doivent se rapprocher, mieux se connaître, communiquer et échanger, mais aussi les hommes de la rue, dont finalement tout dépend. Il faut les sensibiliser, mieux les informer pour qu'ils retrouvent la fierté de la recherche dans leur pays. C'est à ce défi que devrait répondre le budget de la recherche, année après année, car j'ai bien conscience que tout cela ne relève pas du court terme. C'est à l'aune d'un tel objectif qu'il faut mesurer le présent budget. Il comporte certains points positifs. Pour autant, il ne témoigne pas du « nouvel élan » qui s'impose.

La commission a cependant émis un avis favorable sur le budget de la recherche pour 1998.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il est tout de même meilleur que celui de l'année dernière !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche et la technologie.

**M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche et la technologie.** Monsieur le président, monsieur le ministre, en 1991, 1992 et 1997 la science française, et en particulier la physique, a été à l'honneur avec Pierre-Gilles de Gennes, Georges Charpak et Claude Cohen-Tannoudji. Cela ne relève pas du hasard.

C'est la conséquence de l'organisation de notre recherche et des moyens mis à sa disposition, même si ces derniers évoluent ou ont évolué en dents de scie. Force est de constater, au cours des dix dernières années, que ça monte avec la gauche et ça descend avec la droite.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Eh oui !

Le budget de 1998 ne faillit pas à la règle puisqu'il rompt avec la diminution engagée sur les trois dernières années.

Avec plus de 53 milliards de francs, le budget civil de la recherche et du développement augmente comme le budget de l'Etat. Cette situation est à comparer à la diminution de 1,4 % en 1997 et aux diminutions constantes des autorisations de programme depuis 1994.

Le budget de 1998 replace en partie, mais replace quand même la recherche au centre d'un dispositif essentiel pour l'avenir de notre pays. En effet, qu'il s'agisse de santé publique, de sécurité des personnes et des biens, de transport ou d'habitat, les domaines de recherche sont nombreux où l'enjeu technologique est primordial et conditionne la croissance et le développement de notre pays, son rayonnement, sa présence dans la compétition mondiale.

Si toute recherche ne conduit pas immédiatement à une valeur ajoutée – je pense notamment à l'importance de la recherche fondamentale – l'amélioration de notre potentiel de recherche et d'innovation constitue un réel soutien à la croissance et à la création d'emplois.

Il s'agit donc, à côté des moyens financiers, dont j'ai souligné l'importance, de se préoccuper également du recrutement des chercheurs et de leur mobilité entre les organismes, les universités et les entreprises tout en veillant à l'équilibre démographique de l'emploi scientifique.

Il s'agit aussi de simplifier le fonctionnement et la gestion au sein des structures et de mobiliser les ressources au profit des laboratoires, unités de base d'une recherche inventive.

En ce qui concerne précisément l'insertion des post-doctorants dans le monde professionnel, j'approuve la décision de créer une provision de 50 millions de francs dans le but de financer un dispositif d'accueil associant en particulier la direction des entreprises et les grands organismes. Il est bien entendu, monsieur le ministre, conformément à ce que vous avez déclaré lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, que ce dispositif d'accueil sera orienté en priorité vers l'emploi scientifique des entreprises et que l'intervention de ce fonds envers les EPST devra rester une exception dans l'intérêt même d'une meilleure intégration de post-doctorants dans la vie active. A ce sujet, nous souhaiterions pouvoir obtenir un bilan de l'utilisation de ce fonds de soutien à l'emploi scientifique pour la prochaine session budgétaire. Ce sera d'ailleurs l'objet d'un amendement dont nous discuterons tout à l'heure.

Je souligne par ailleurs l'offre de 100 nouvelles bourses de conventions industrielles de formation par la recherche – les CIFRE –, portant leur nombre à 800 en 1998, et la mise en place d'une incitation au développement des stages en entreprises pour la préparation du diplôme.

La relance de la mobilité des chercheurs constitue également un enjeu majeur, notamment dans le cadre du renouvellement de la communauté scientifique et du développement de son niveau d'excellence.

Dans ce budget, la priorité donnée aux moyens de base de la recherche publique et, surtout, l'amorce d'une réorganisation des structures de recherche marquent, à mon sens, une étape importante dans le cadre d'une politique de revalorisation de la recherche.

Comme vous le proposez, monsieur le ministre, il semble nécessaire de concevoir les grands programmes de manière différente afin de permettre une collaboration interorganismes et d'éviter la concurrence.

Je soutiens donc l'idée de la création d'un comité de coordination, qui harmonisera les recherches en biologie menées à l'INSERM, au CNRS, au Commissariat à l'énergie atomique et à l'Institut Pasteur.

Mais parallèlement, il s'agit aussi de mieux prendre en compte les travaux des laboratoires au niveau industriel, sachant qu'une innovation dans la recherche peut être le support d'un nouveau produit, mais aussi d'une nouvelle entreprise.

A cela s'ajoute un nécessaire encouragement à la prise de risque dans le tissu industriel, surtout au niveau des PME-PMI, qui disposent d'un fort potentiel de croissance. Dans cette optique, la politique de soutien à l'innovation et aux transferts de technologies proposé dans ce budget me semble tout à fait adaptée. Je pense particulièrement au maintien du système de crédit d'impôt recherche et de fonds communs de placement dans l'innovation, ainsi qu'au rétablissement du dispositif des stocks options ou plutôt des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises au profit des PME-PMI.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Eh oui !

**M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis.** A propos du crédit d'impôt recherche, vous nous avez précisé en commission que celui-ci était un bon mécanisme à proroger, en direction prioritairement des PME-PMI. Cette disposition leur permettrait de développer leur activité recherche-innovation et de compléter ainsi un dispositif volontariste en faveur de l'emploi scientifique.

Pourriez-vous nous indiquer les modalités pratiques de cette démarche ?

Dans le même esprit, je tiens à souligner l'augmentation des crédits inscrits au titre du fonds de la recherche et de la technologie. Cette mesure nécessaire soutient le principal instrument de développement d'un partenariat entre la recherche privée et la recherche publique.

La valorisation de notre recherche est, certes, handicapée par les difficultés des entreprises françaises à accepter la prise de risques. Mais le manque de cohérence de décisions ministérielles ne facilite pas non plus la production ou la commercialisation des produits issus de la haute technologie – je pense notamment au dossier du maïs transgénique, traité au début de 1997 de la manière la plus irrationnelle qui soit, faute d'avoir défini une position claire basée sur un large débat démocratique.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Eh oui !

**M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis.** S'agissant de la coopération internationale institutionnelle, il est nécessaire d'établir des relations équilibrées, notamment au niveau européen. L'élaboration du cinquième programme cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne, la construction et la gestion de très grands équipements et la place de la recherche spatiale méritent à cet égard une attention particulière.

A propos de la recherche spatiale, je pense qu'il serait indispensable de faire le point et de réaliser le bilan le plus exhaustif possible afin de cerner au mieux les priorités à retenir pour les années à venir.

Cependant, malgré l'évidence de la nécessité d'un développement technologique, notre société doute parfois de la capacité de la communauté scientifique à répondre à ses demandes prioritaires et à maîtriser pleinement les conséquences de ses découvertes. C'est pourquoi un débat public sur les enjeux des choix scientifiques et technologiques s'impose au plus vite. Celui-ci permettrait à la fois de rendre le citoyen moins méfiant à l'égard des progrès technologiques. Surtout, il lui permettrait d'intervenir directement en exprimant les attentes qui lui sont propres. Cette idée s'est déjà développée avec la mise en place de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, le Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, et les conférences régionales de santé.

Mais, dans le cadre d'une participation du public, les conférences du consensus constituent à mes yeux un outil de poids qu'il me semble important de développer en France. Elles nous viennent du Danemark et ont pour objectif de placer les citoyens au centre d'un processus d'évaluation pour les enjeux et les choix technologiques.

Parallèlement, il est nécessaire de favoriser la diffusion de la culture scientifique et technique par des actions de communication ainsi que par l'équipement et la formation au niveau des établissements scolaires et des institutions. A cet égard, les nouvelles technologies d'information et de communication ne doivent pas être à l'origine d'une France à plusieurs vitesses, que ce soit par rapport aux utilisateurs ou par rapport aux zones géographiques.

Le milieu rural, et en particulier les zones de montagne dont je suis un élu, doit bénéficier comme les autres, et peut-être plus encore que les autres, de ces outils de désenclavement intellectuel et économique.

J'attends avec impatience de connaître les détails de vos propositions dans le cadre des priorités annoncées par M. le Premier ministre lors de ses interventions sur le sujet.

Cela étant, le risque était grand de voir, pour 1998, un budget de la recherche aller en s'étiolant, celui-ci s'étant engagé ces trois dernières années sur une mauvaise pente en ce qui concerne ses moyens.

Un coup d'arrêt a donc été donné dans le cadre de la loi de finances pour 1998. Il s'agit même d'un redressement avec la fixation d'objectifs, de priorités et de perspectives capables de donner à la recherche le rôle éminent qui lui revient dans la dynamique économique et sociale de notre pays.

Il nous appartiendra, à partir de ce « nouveau départ », de concrétiser dans les années à venir ces orientations, ces inflexions positives. Le budget de la recherche et de la technologie pour 1998 peut être considéré comme un budget qui retrouve le « bon sens ».

Je salue donc le caractère positif de l'augmentation du BCRD et soutiens vos choix.

En donnant un caractère prioritaire à l'emploi scientifique, aux moyens des laboratoires et au développement technologique dans le cadre des PME-PMI, le Gouvernement affiche son souci de préserver l'avenir de notre pays. C'est pourquoi la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable sur les propositions budgétaires qui lui étaient soumises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au regard des chiffres, le budget consacré cette année à la recherche augmente dans les mêmes proportions que le budget de l'Etat. Le BCRD, qui englobe l'ensemble des dépenses budgétaires en faveur de la recherche, augmente de 1,4 %.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est mieux que l'année dernière !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Pourtant, la recherche française est de bonne qualité et mérite plus d'attention. Il faut, notamment parce qu'en ce domaine la concurrence est dure, la valoriser en lui donnant les moyens nécessaires.

Cela dit, l'augmentation enregistrée doit être considérée, d'une part, en fonction de l'inscription des crédits du CNES dans le présent budget, soit 7 650 millions de francs en crédits de paiement, 7 400 millions en autorisations de programme et 915 millions au titre du chapitre 36-90, et, d'autre part, en fonction de la répartition des crédits selon les priorités que vous accordez, monsieur le ministre, à trois axes majeurs : l'emploi scientifique, la restauration des moyens des laboratoires et le développement technologique.

Ces trois pivots méritent, certes, une attention particulière et je ne critiquerai pas votre choix. Cependant, il me semble important de ne pas défavoriser les autres postes.

L'augmentation de 1,9 % des autorisations de programme pose l'éternel problème de leur suivi. Je rappellerai que, de 1989 à 1993, les gouvernements socialistes avaient réussi à creuser un déficit de 4 200 millions de francs dans le budget de la recherche. Les deux dernières années, un effort louable avait été engagé afin de rééquilibrer les autorisations de programme et les crédits de paiement. Cet effort a permis de ramener le déficit à 1 300 millions et de redonner de l'oxygène aux laboratoires en leur donnant des crédits réels. En effet, le domaine de la recherche souffrait de remises à jour en cours d'année, qui conduisaient à annuler une partie des crédits engagés, au grand dam des organismes et des chercheurs qui menaient des actions financièrement lourdes. C'est pourquoi il avait paru utile à la majorité d'alors de réduire les autorisations de programme afin de mener réellement à terme les opérations envisagées.

L'actuelle hausse des autorisations de programme peut faire craindre des annulations futures, des gels de crédits et un retour à une situation déséquilibrée. Les engagements nouveaux de l'aéronautique civile, par exemple, atteignent 355 millions de francs sans qu'aucun crédit de paiement nouveau ne soit ouvert.

Comment donner une base solide à la confiance dont doivent jouir les chercheurs ? Comment pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, que les autorisations de programme prévues ne resteront pas lettre morte ?

En ce qui concerne les différents organismes de recherche, je soulignerai, comme l'a fait le rapporteur pour avis Jean-Michel Dubernard, qu'une clarification des missions est indispensable.

Le CNES, dont le déficit représentait le tiers de son budget, est intégré au présent budget de la recherche. Vous avez justifié la diminution de 200 millions de crédits de paiement par cette intégration. Or il faut se souvenir qu'un plan stratégique a été mis en place en 1996. Sans attendre les effets de ce plan, on peut penser que les missions de cet organisme soient en passe d'être profondément modifiées.

Rappelons que ces missions comportent non seulement des programmes nationaux, mais aussi de nombreux programmes européens et internationaux. C'est pourquoi nous serions heureux que vous nous précisez les perspectives d'évolution du CNES. La France doit rester d'autant plus présente dans le domaine de l'espace que, sur le plan financier, elle participe très largement à certains budgets, comme celui de l'Agence spatiale européenne. Sa voix doit être entendue et sa participation active.

Les 200 millions de francs retirés au CNES permettront de doper légèrement le budget du CEA. Mais, comme dans le cas de Superphénix, il faudrait tellement plus pour développer les moyens de recherche en substitution !

Le CNRS souffre encore quant à lui de la part prépondérante que prend la masse salariale dans l'ensemble de son budget, malgré les économies réalisées grâce à l'accélération des mobilités.

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** C'est vrai : 81 % !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Les moyens des laboratoires sont insuffisants et il est nécessaire de mobiliser des crédits complémentaires en leur faveur, notamment pour ce qui concerne la recherche fondamentale.

Si les pourcentages de crédits consacrés aux frais de fonctionnement continuent d'évoluer comme actuellement, ils atteindront bientôt 100 % des subventions ! Nous n'en sommes pas loin aujourd'hui : la masse salariale représente 81 % des crédits d'Etat.

La stabilisation du Fonds de la recherche et de la technologie, entamée il y a deux ans par un très net effort de redressement se confirme. Les principaux centres d'action du fonds ne sont pas remis en cause, ce qui est positif.

La tendance de décalages entre autorisations de programme et crédits de paiement, qui avait entraîné un endettement important, semble jugulée et les interventions du fonds ont été recentrées.

Les mesures que vous envisagez pour le rattrapage de la dette vont dans le sens de celles que le gouvernement précédent d'Alain Juppé avait mises en place, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Il convient cependant de faire attention : il faut additionner aux crédits du FRT les crédits de la recherche industrielle si l'on veut faire une comparaison pertinente. Or la part accordée à la recherche technologique au sein du BCRD passe de 6,5 % en 1997 à 6,4 % pour 1998. Je souligne que c'est pourtant le seul poste budgétaire qui permet d'agir sur l'innovation de cette recherche. Là encore, des explications précises seraient bienvenues.

Je ne citerai pas tous les organismes de recherche les uns après les autres, mais je souhaiterais faire une remarque d'ensemble concernant le domaine particulier des sciences du vivant, qui intéresse la plupart d'entre eux.

La génétique, les biotechnologies, les sciences de l'environnement connaissent une faveur particulière et progressent très rapidement. Chaque organisme de recherche, quel que soit à l'origine son domaine privilégié, a voulu participer à ces recherches passionnantes et variées.

On ne peut nier que votre budget marque un progrès. Cependant, là encore, une rationalisation des moyens et des actions me semble nécessaire.

Cette vastitude de la recherche dans le domaine des sciences du vivant exige des moyens financiers considérables qu'il faut éviter de disséminer et qu'il faut assumer.

De nombreux ministères et organismes publics ou privés participent, à un titre ou à un autre, aux programmes engagés. C'est pourquoi je pense qu'il est urgent d'élaborer une véritable coordination des recherches, afin d'éviter des pertes sensibles de moyens financiers et de temps que les doublons imposent. Et cela d'autant plus que les urgences ponctuelles incitent à mettre en place des programmes interorganismes.

Je m'attacherai pour finir à souligner la nécessité de redonner de la vigueur aux relations entre l'industrie et la recherche.

Un constat s'impose : la plupart des domaines de recherche industrielle accusent une baisse. Cela tend à prouver qu'en général l'encouragement des entreprises françaises à consacrer une part de leurs bénéfices à la recherche n'est pas celui qu'il devrait être. Outre le problème de la concentration excessive, qui a déjà été évoqué, il semble que le manque d'incitations fiscales et de moyens financiers soit pour beaucoup dans cet état de choses.

Aussi souhaiterais-je que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, quels sont les moyens incitatifs que vous envisagez de mettre en œuvre pour encourager la recherche dans les entreprises.

Le crédit d'impôt recherche n'a présenté que 2 940 millions en 1995, contre 3 330 milliards en 1990. Cette incitation fiscale constitue pourtant un outil pratique et adapté à la recherche industrielle.

De même, la valorisation fiscale des fruits de la recherche doit être proposée aux chercheurs, l'intéressement des équipes de recherche à l'exploitation économique des inventions auxquelles ils ont participé étant un autre outil incitatif.

La mobilité des chercheurs est, quant à elle, trop réduite. Les divers systèmes existants – mise à disposition, détachement et mise en disponibilité – sont trop peu utilisés, sans doute parce qu'ils ne participent pas d'un plan global et cohérent. C'est dommage car les exemples étrangers prouvent que cette mobilité donne un sang neuf à la recherche.

Il serait intéressant que vous nous donniez des éléments concrets sur les propositions faites par la table ronde que vous avez réunie sur la question.

En 1997, le budget de la recherche avait permis d'augmenter les recrutements de 7,5 % et d'atteindre un taux de renouvellement de 2,5 %. Grâce aux incitations de départs volontaires à partir de soixante ans qui avaient été proposées par l'ancienne majorité et qui connaissent un vrai succès, il était possible d'atteindre en 1998 un taux tout à fait normal de renouvellement des générations de 3 %, tout en redéployant des crédits pour le fonctionnement des laboratoires. Vous allez élever ce taux à plus de 6 % en 1998. Cette mesure conduira à une dérive financière considérable, puisque les renouvellements ne sont financés que pour le second semestre de 1998 et qu'ils feront donc apparaître leur plein coût financier en 1999.

Au total, monsieur le ministre, votre budget nous semble beaucoup trop modeste pour constituer un véritable encouragement pour la recherche.

Bridant l'innovation et renouant avec la mauvaise gestion, tout particulièrement en raison des autorisations de programmes peu équilibrées avec les crédits de paiement, il ne peut satisfaire l'attente des chercheurs et des entreprises.

La France manque d'innovateurs et d'entrepreneurs, et non pas de chercheurs fonctionnaires !

Je ne vois pas dans ce budget souffler le vent de la nouveauté. En revanche, des projets attendus par les chercheurs sont jetés aux oubliettes. Je rappellerai pour mémoire le projet de loi permettant aux chercheurs publics de créer leur entreprise ou d'apporter, sans remettre en cause leur carrière, leur concours à des entreprises. Le texte est prêt depuis le printemps 1997. Où est-il ?

Des fonds permettant aux chercheurs de créer leur entreprise ont été budgétés en 1997 avec la Caisse des dépôts. Où sont-ils mis en œuvre ?

Des programmes thématiques de recherche ont été lancés en 1996 et en 1997 afin de mobiliser le partenariat des entreprises et des laboratoires sur des projets innovants. Qu'en est-il advenu, alors que vous affirmez chercher de nouvelles voies en faveur de ce rapprochement ?

Je crains qu'au final, par manque de lucidité, de cohérence et d'enthousiasme dans votre politique de recherche, les chercheurs français ne soient les perdants de ce budget et que la France ne gâche ses atouts pour l'avenir.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe de l'UDF votera contre le budget de la recherche et de la technologie.

**M. Robert Galley.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le ministre, en présentant aujourd'hui un budget de 48,45 milliards de francs pour l'enseignement supérieur vous affichez une augmentation de vos moyens de plus de 3 %. Comme l'année dernière, votre budget va représenter également un peu plus de 3 % de l'ensemble du budget de l'Etat et vous disposerez ainsi de moyens bien supérieurs à ceux de beaucoup d'autres départements ministériels.

La question est donc pour nous de savoir ce que vous allez faire des moyens ainsi mis à votre disposition pour l'année qui vient. Or si, ici ou là, j'ai trouvé dans votre projet de budget quelques motifs de satisfaction – je pense à l'augmentation des crédits destinés à la recherche, ou aux bibliothèques, par exemple – j'y décèle aussi bien des sources d'insatisfaction, de déception ou de désapprobation.

La première source de déception concerne ce que vous appelez, un peu pompeusement, vous en conviendrez, le plan « Université du troisième millénaire ».

A m'en tenir aux indications dont je dispose, ce plan se résume à la poursuite d'actions déjà engagées pour rendre les bâtiments universitaires conformes aux normes de sécurité, pour « désamianter » les bâtiments du campus de Jussieu, et pour rénover des bâtiments existants, qu'il s'agisse de locaux d'enseignement ou de résidences universitaires.

Mais je n'ai eu aucunement connaissance dans ce plan du troisième millénaire d'une quelconque innovation ou proposition nouvelle s'agissant du fond, c'est-à-dire des orientations de notre université dans son ensemble. Je n'ai pas découvert la moindre proposition nouvelle.

Vous avez laissé entendre que vous pourriez multiplier les universités technologiques. Certes, je n'y suis pas hostile, mais vous supprimez l'amorce qui avait été retenue l'année dernière des universités thématiques. C'est peut-être regrettable. Surtout, je ne vois pas véritablement comment vous allez préparer l'avenir.

Vous nous dites, ou en tout cas vous laissez entendre qu'il conviendrait d'approfondir la décentralisation, s'agissant de l'enseignement supérieur. Mais je suis curieuse de savoir où vous voulez aller. Ne pensez-vous pas, vous qui êtes un scientifique, que la responsabilité de nos universités doit demeurer entre les mains de l'État ? Pensez-vous qu'il faille confier aux collectivités locales autre chose que le soin de construire des bâtiments ? Et si vous pensez borner leur rôle à celui de maître d'ouvrage, ne croyez-vous pas qu'elles vont tôt ou tard, et sans doute assez tôt, demander, parallèlement à ce rôle de payeur, à peser sur le contenu des enseignements, voire sur le choix des enseignants ?

Ce sont des questions graves sur lesquelles j'aimerais connaître votre point de vue.

S'agissant des personnels enseignants, je suis obligée de me montrer encore plus critique. Vous annoncez la création de nombreux postes administratifs ou d'enseignants, mais il s'agit souvent de redéploiements. Surtout, si vous annoncez pour le 1<sup>er</sup> septembre 1998 la création de 2 900 postes d'enseignants dans l'enseignement supérieur, ce chiffre ne recouvre en réalité que 600 postes de professeurs d'université, un cinquième seulement. S'y ajouteront des emplois de maîtres de conférences ou des postes d'agrégés du secondaire affectés dans l'enseignement supérieur, emplois certes moins coûteux, mais dont la montée en puissance, si je puis dire va accentuer la « secondarisation » de l'enseignement supérieur. Vous ne l'ignorez pas. Vous n'ignorez pas non plus ce mouvement qui porte à affecter à l'Université des enseignants du secondaire puisque c'est vous, si je ne me trompe, qui l'avez amorcé. J'ai relevé ainsi qu'entre 1990 et 1993 le nombre des professeurs agrégés et certifiés du secondaire affectés aux universités était passé de 3 500 environ à près de 9 000, et je crois me souvenir qu'à cette époque-là vous exerciez des responsabilités au sein du ministère de l'éducation nationale.

Estimez-vous que l'université française peut être maintenue à son plus haut niveau et rayonner au sein de la communauté scientifique internationale si elle comporte proportionnellement de moins en moins de postes d'enseignants-chercheurs et de plus en plus d'enseignants de l'enseignement secondaire ?

Du point de vue des procédures de recrutement, les décisions que vous avez prises sont éminemment critiquables. Vous reprochez au système de recrutement des universitaires mis en place en 1995 sa complexité. Peut-être, mais il avait été institué après une très longue concertation avec la conférence des présidents d'université. Le système que vous envisagez d'instaurer pour lequel des projets de décrets sont soumis au Conseil d'État, n'a absolument rien de satisfaisant du point de vue de l'intérêt de l'Université. Ces décrets nous ramèneraient tout simplement au système que vous aviez instauré en 1992 et dont beaucoup de mes collègues connaissent les défauts puisqu'il avait abouti à la constitution en deux années seulement, 1992 et 1993, d'un stock

de 12 000 « reçus-collés », enseignants potentiels qui n'avaient pas pu trouver leur place dans l'Université. Nous risquons donc de voir à nouveau se créer un groupe de personnes ayant vocation à enseigner, sans emploi, qui constitueront une force de pression sur les instances universitaires pour sortir de l'impasse où on les a précipitées. C'est ce système que vous voulez rétablir. Nous n'en voulons pas !

Nous ne voulons pas davantage du rétablissement des listes de qualification établies par le CNU et dont on sait, l'expérience l'a montré, qu'elles ne permettent pas d'ajustement quantitatif ou qualitatif entre les personnes ainsi préqualifiées et les recrutements effectifs des universités. Je crois donc que nous devons combattre vos projets sur ce point.

Je serai tout aussi critique à l'endroit de la réforme des commissions de spécialistes que vous voulez réaliser. Il est inadmissible que tous les professeurs n'en soient pas membres de droit, soit comme titulaires, soit comme suppléants. Il n'est pas acceptable que 30 ou 40 % des membres de ces commissions soient des personnes extérieures à l'université et, qui plus est, nommées par le président de cette université. Ce serait mettre indirectement les décisions de ces commissions dans la main de ce dernier et j'y vois, pour ma part, une atteinte au principe ayant valeur constitutionnelle d'indépendance des universitaires.

Je formulerai de plus vives critiques encore, s'il est possible, à l'encontre de la réforme que vous voulez imposer pour le recrutement des professeurs dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion. Vous voulez noyer l'agrégation « classique » en y ajoutant quatre voies de recrutement pour les professeurs de ces disciplines.

Je vous en prie – et je vais directement au but –, abandonnez votre projet de dédoubler ce que l'on appelle la voie longue et, surtout, abandonnez le projet de rétablir cette agrégation « interne » qui n'a d'agrégation que le nom, qui démonétarise un titre et qui va déstabiliser de très nombreux étudiants en cours de thèse qui se préparent à l'agrégation classique et qui risquent de voir diminuer leurs chances d'accéder à un poste de professeur, du fait de cet *ersatz* d'agrégation. Avec elle, vous redonneriez cours à une sorte de fausse monnaie. Je ne peux pas imaginer que le scientifique que vous êtes, soucieux du niveau de nos universités, commette une telle faute.

Je crois enfin, et ce sera ma dernière observation, que vous ne pouvez être indifférent à la situation des étudiants que le fisc poursuit pour leur faire acquitter la taxe d'habitation. Chacun sait qu'un certain nombre d'étudiants n'y sont pas assujettis, ceux qui sont logés dans des résidences universitaires. Mais ceux qui vivent dans des HLM louées par un CROUS viennent d'être invités à payer avant le 15 novembre la taxe d'habitation. Ce n'était pas la pratique antérieurement suivie. Je me permets de vous demander ce qui justifie un tel changement de situation. Est-ce la première mesure de votre plan social pour les étudiants, ou bien votre collègue du budget a-t-il donné des instructions nouvelles à ses services ? J'espère que vous pourrez, dans votre réponse, nous donner tous les éléments d'information utiles à cet égard, car le mécontentement des étudiants est en train de grandir. Je vous en remercie à l'avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vuilque.

**M. Philippe Vuilque.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1998 est un bon budget. Avec 48,45 milliards de francs en 1998 contre 47,04 milliards en 1997, il progresse de plus de 3 %. C'est très significatif par rapport au budget précédent, et ce dans un contexte de stabilisation des effectifs. En effet, il faut l'admettre, et ce sans polémique excessive, mais les faits sont là, le bilan d'ensemble de la précédente majorité n'est pas terrible. Il est même assez médiocre, comme l'a déjà souligné mon excellente collègue, Mme Perrin-Gailard et l'opposition me semble un peu gênée aux entournures, comme on dit. Vos critiques, madame Catala, sont bien minces et traduisent votre embarras.

Sur les quatre derniers exercices budgétaires de 1994 à 1997, le budget de l'enseignement supérieur avait connu une nette stagnation, voire une forte réduction de 1993 à 1995, alors que les effectifs continuaient à croître. Ce budget traduit la volonté politique d'en finir avec l'attentisme et son corollaire, le manque de moyens qui prévalaient sous l'ancienne majorité. Sur le bulletin de l'étudiant Bayrou, nous aurions pu écrire : « Etudiant bavard, parfois de bonne volonté, qui ne s'est pas donné ou à qui on n'a pas donné les moyens de ses ambitions ; aurait pu beaucoup mieux faire ».

Cette politique n'a évidemment pas été à la hauteur des défis auxquels doit faire face l'enseignement supérieur, malgré quelques bonnes intentions. Les discussions engagées sur l'aide aux étudiants en étaient une, mais, malheureusement, non suivie d'effets, par insuffisance de moyens et de volonté politique. Le ministre a rappelé tout à l'heure qu'à son arrivée au ministère pas un centime n'était consacré à l'aide aux étudiants. Cela, c'était hier. N'y revenons pas. Aujourd'hui, fort heureusement, les choses ont changé.

Ce budget pour 1998 est un budget, et il faut le souligner avec force, dont la croissance est deux fois supérieure à celle du budget de l'Etat. Il permettra d'opérer une évolution qualitative de l'enseignement supérieur, et ce n'est pas rien. Cela marque bien la priorité rendue par ce gouvernement à l'éducation nationale en général et à l'enseignement supérieur en particulier, enseignement supérieur que nous voulons d'une plus grande qualité pour qu'il soit digne d'une grande nation industrielle comme la nôtre.

Ce budget, au service des priorités du Gouvernement, dégage des moyens supplémentaires qui se concentrent sur trois priorités : l'emploi, la relance des investissements universitaires, l'amélioration des conditions de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur.

La première de ces priorités, c'est l'emploi. L'augmentation du recrutement permettra une amélioration de l'encadrement des étudiants et un nouvel essor de la recherche universitaire. Cette politique de l'emploi adresse d'ailleurs un message de confiance aux jeunes chercheurs.

La deuxième priorité de ce budget va autoriser la relance de l'investissement universitaire avec des moyens dégagés pour la préparation du futur plan « Université du troisième millénaire ».

Enfin, la troisième priorité va renforcer les moyens des bibliothèques universitaires et promouvoir les nouvelles technologies. Là encore, des crédits supplémentaires et des emplois nouveaux vont permettre d'améliorer très sensiblement la situation.

Première priorité : l'emploi. Ce sont 4 200 emplois nouveaux, 3 000 emplois d'enseignants, 1 200 emplois de non-enseignants. Compte tenu des départs naturels, ce

sont plus de 5 200 postes qui devraient être mis au concours. Cela fait longtemps, mes chers collègues, que l'on n'avait pas vu cela !

En ce domaine comme dans d'autres, le Gouvernement dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit.

Ces créations d'emplois, ce sont d'abord des emplois d'enseignants : 3 000 au total, dont 1 800 emplois d'enseignants-chercheurs, 600 emplois de professeurs des universités, 1 200 emplois de maîtres de conférences, 1 200 emplois de professeurs agrégés.

Ces créations d'emplois, alliées à la stabilité des effectifs étudiants vont ainsi permettre d'améliorer très sensiblement l'encadrement des étudiants. Nous passerons ainsi en moyenne de 22,7 étudiants par enseignant à la rentrée 1995, à 20,2 à la rentrée 1998, avec, comme objectif, 15 étudiants par enseignant dans quelques années. Ce chiffre est néanmoins à nuancer selon les filières. Les sciences humaines sont encore loin du compte !

Il est également à noter que le financement de ces emplois est en partie assuré par une économie de 192 millions de francs, correspondant à la suppression de 787 900 heures complémentaires. Cette mesure s'inscrit dans la volonté politique générale du Gouvernement d'une réduction des heures supplémentaires en faveur de la création d'emplois.

Cet effort budgétaire s'accompagne d'une sensible amélioration des perspectives de carrière des enseignants chercheurs. Il faudra d'ailleurs poursuivre l'effort d'amélioration statutaire pour l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur parce que l'enjeu qualitatif passe par une amélioration indispensable des promotions statutaires.

En ce qui concerne ces personnels enseignants, la présence d'un nombre important de professeurs du second degré, présence qui ne date d'ailleurs pas d'hier, mérite une attention toute particulière de la part de votre ministère. Il serait en effet souhaitable d'engager une réflexion sur le rôle exact qu'ils ont dans le dispositif de l'enseignement supérieur. Ils doivent être, me semble-t-il, des enseignants à part entière. Les professeurs agrégés devraient pouvoir, pour ceux qui le souhaitent, accéder à la recherche et prétendre à être recrutés comme maîtres de conférences. Dans cette perspective d'amélioration des carrières des enseignants, il serait souhaitable, monsieur le ministre – mais je sais que c'est l'une de vos préoccupations – de doter votre ministère d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois avec de vrais outils de gestion afin de pouvoir calculer et anticiper les besoins en créations d'emplois.

Créations d'emplois d'enseignants donc mais aussi création d'emplois de personnels non enseignants. Je voudrais en effet également souligner l'effort fait en faveur des personnels non enseignants de l'enseignement supérieur, ingénieurs, techniciens et administratifs de recherche et de formation, les ITARF, et les personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de services, les ATOS, dont le rôle n'est pas assez souligné, pas assez mis en valeur. Ce sont là aussi 1 200 emplois supplémentaires qui sont ouverts à la rentrée 1998. Il est d'ailleurs à noter que le niveau des emplois tient compte de l'évolution des matières dans l'enseignement supérieur, de l'évolution qualitative, et contribue ainsi à l'effort de modernisation des établissements. C'est un effort important, mais qui demande à être confirmé et amplifié dans les années à venir car, en la matière, il s'agit plus d'un début de rattrapage que d'une remise à niveau.

En effet, cette augmentation ne pourra répondre complètement à l'importante nécessité d'accompagnement des fonctions de scolarité, d'accueil et de gestion. Je sais que vous y êtes sensible.

La deuxième priorité du budget marque la volonté du Gouvernement de poursuivre, d'amplifier et de relancer l'effort d'investissement universitaire afin de préparer et de permettre le démarrage dès 1998 du plan Université 3000. Sont inscrits à cet effet, 2,9 milliards de francs en autorisations de programme et 3,9 milliards de francs en crédits de paiements.

C'est un signe fort qui permet de préparer l'avenir.

La troisième priorité concerne les bibliothèques universitaires et l'amélioration du budget de fonctionnement des établissements.

L'effort accompli en faveur des bibliothèques universitaires, dont les crédits augmentent de 55 millions de francs, est particulièrement significatif. On ne soulignera jamais assez le rôle qu'elles jouent dans la formation à la recherche universitaire. Les 350 emplois créés accompagnent la mise en service des nouvelles surfaces de bibliothèque et permettront de les rendre plus accessibles aux étudiants.

Les établissements d'enseignement supérieur vont par ailleurs bénéficier de 203 millions de francs supplémentaires pour améliorer leur fonctionnement.

Je ne voudrais pas conclure, monsieur le ministre, sans rappeler que l'enseignement supérieur doit être au service des étudiants. Or, pour nombre d'entre eux, l'accès à une formation universitaire est difficile, socialement et économiquement.

Une récente enquête sur l'état de santé de la population étudiante a d'ailleurs montré que la situation sanitaire de beaucoup d'étudiants était alarmante. La grande pauvreté des services de médecine universitaire pose problème.

La lutte contre l'échec passe aussi par la lutte contre la précarité. Il me paraît donc indispensable de revoir l'ensemble du dispositif d'aides aux étudiants. Le rapport de Bernard Cieutat a conclu au caractère insuffisamment redistributif des aides existantes. Aujourd'hui, le diagnostic est pesé et personne ne conteste qu'il faut modifier l'éligibilité aux aides et en ouvrir plus largement l'éventail. Il va bientôt falloir passer à l'acte. Nous nous félicitons donc, monsieur le ministre, de votre intention de saisir le Parlement de cette question, dès le printemps prochain. Vous pourrez compter sur notre soutien. On comprend dès lors que le projet de budget pour 1998 ne contienne qu'un nombre limité de mesures techniques intéressant le statut de l'étudiant.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste votera le budget de l'enseignement supérieur, parce que c'est un bon budget, qui prépare l'avenir et corrige les carences du passé.

Permettez-moi, enfin, de vous faire part de ma fierté d'appartenir à une majorité qui a remis l'enseignement et la formation au cœur de ses préoccupations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Leroy.

**M. Patrick Leroy.** Monsieur président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'enseignement supérieur est une grande question de société et un enjeu essentiel pour notre avenir. La population étudiante a doublé en quinze ans et triplé en vingt ans. L'accès ou non à la connaissance devient de plus en plus un élément d'inté-

gration ou d'exclusion sociale et individuelle. Répondre aux exigences d'une extension quantitative et qualitative de l'enseignement supérieur relève donc d'un véritable choix de société. C'est le nôtre !

S'attaquer aux grands défis de société auxquels l'enseignement supérieur est confronté suppose rénovation et démocratisation du service public avec des moyens humains et matériels à la hauteur de ces enjeux.

Avec 48 451 millions de francs, le budget de l'enseignement supérieur est en hausse de 3,05 %. Les sommes allouées, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, à la recherche universitaire, augmentent de 5,4 %.

Le projet de budget comporte plusieurs mesures positives, dont nous nous réjouissons d'autant plus qu'elles répondent, pour beaucoup, à des revendications maintes fois exprimées dans le passé par les organisations syndicales. Il présente toutefois des carences et souffre – certes moins que les crédits de certains autres ministères – des restrictions budgétaires dictées par les traités de Maasticht et d'Amsterdam.

Ainsi, nous nous félicitons de la création d'emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs : 600 postes de professeurs d'université, 1 200 de maîtres de conférences et 1 200 de professeurs agrégés. Cependant, monsieur le ministre, force est de constater que le nombre de ces créations de postes est en deçà de vos déclarations de juillet dernier et en deçà des besoins à satisfaire si l'on veut assurer un enseignement supérieur de qualité, en prévoyant dès à présent le remplacement des départs annuels à la retraite – 400 actuellement, mais 1 400 en 2003 et 1 800 en 2009, en anticipant aussi les nouvelles missions de l'Université.

Par rapport aux grands pays industrialisés où le nombre d'étudiants par enseignant est de 15, la France, avec une proportion de 21,11 en 1997 et de 20,22 en 1998, est en retard. Pour le combler, il faudrait créer 5 000 postes par an pendant plusieurs années.

Ma deuxième remarque concerne le recours massif aux emplois du second degré, qui représentent 40 % des créations d'emplois. Alors que les jeunes doctorants formés à la recherche et à l'enseignement pourraient prétendre à un poste d'enseignant-chercheur, un nombre croissant d'entre eux seront incités à se porter candidats à des postes de professeurs agrégés. Il est vrai qu'un professeur agrégé enseigne deux fois plus qu'un maître de conférences, pour un salaire à peu près équivalent, avec une activité de recherche non reconnue et ne faisant l'objet d'aucun engagement ministériel. Mais cet argument financier, faisant peu de cas de la recherche universitaire, ne saurait être invoqué par un ministre pour qui les choix politiques semblent primer sur les contraintes budgétaires, et non l'inverse.

Il faudrait, au contraire, améliorer les liens enseignement-recherche en préservant la capacité des enseignants à faire de la recherche, en renforçant les liens entre la recherche universitaire et les organismes de recherche et en associant mieux les chercheurs à la transmission de leur savoir.

D'autre part, le budget prévoit la création de 1 200 postes d'IATOS, dont 850 pour l'accueil des étudiants et le fonctionnement des établissements et 350 pour les bibliothèques. Si l'on fait la comparaison avec les dernières années – 1996 : 2 000 postes créés, plan d'urgence compris ; 1997 : 1 200 créations de postes – et avec les besoins ressentis, cette mesure paraît modeste. La

parité de recrutement entre les enseignants et les autres catégories de personnel est rompue au détriment de ces dernières.

Au mois de juillet dernier, vous avez annoncé, monsieur le ministre, le réemploi de tous les non-titulaires de l'éducation nationale et le recrutement de 500 attachés temporaires d'enseignement et de recherche dès la rentrée 1997. Or, 100 postes d'ATER seulement sont prévus dans le projet de budget, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998. De nombreux ATER, contractuels, vacataires et autres personnels à contrat précaire, ont été congédiés et se trouvent au chômage, alors qu'un moratoire d'un an aurait permis le maintien en poste de ces personnels et vous aurait laissé le temps de réfléchir à d'autres solutions : formation - prérecrutement d'enseignants-chercheurs.

Dans ce contexte de précarisation et de chômage, il est incompréhensible que les postes ouverts au concours ne soient pas pourvus, donc que des emplois créés par le ministère restent vacants. Pour l'année 1997, sur les 2 229 postes de maîtres de conférences proposés, 293 n'ont pas été pourvus ; chez les professeurs, 277 postes n'ont pas été attribués sur les 1 197 proposés. Il conviendrait donc de réviser de toute urgence les modalités de recrutement.

Pour conclure sur ce chapitre, je remarque que le financement des créations d'emplois par la transformation de 262 400 heures supplémentaires est une bonne mesure, mais une mesure insuffisante par rapport au nombre très élevé des heures supplémentaires et aux besoins en postes stables et statutaires.

Le léger tassement récent des flux étudiants à l'entrée du supérieur, d'ailleurs variables selon les établissements, ne semble pas dû essentiellement à la baisse démographique mais à un fléchissement de la scolarisation dans le supérieur. Il conviendrait de s'interroger sur les raisons de ce fléchissement, car il y va de la démocratisation et de l'efficacité de l'enseignement supérieur.

La satisfaction des besoins de formation supérieure, la pluralité des attentes, la diversité sociale des étudiants et de leurs familles, les ségrégations multiples, l'échec universitaire, la durée des études sont autant de réalités nouvelles auxquelles il faut apporter des réponses inédites. J'espère que la table ronde sur le statut des étudiants que vous comptez organiser prochainement permettra l'émergence d'idées et d'actions innovantes.

En attendant, le budget 1998 ne revalorise pas l'aide sociale aux étudiants, hormis de légères augmentations du montant des bourses : 2 %, des plafonds de ressources : 1,9 %, et des aides individuelles. Les mesures nouvelles proposées en la matière pour 1998 sont négatives - moins 170 millions de francs - alors que la formation de la jeunesse est le meilleur investissement de la nation pour élever son niveau social, culturel et démocratique.

Plusieurs centaines d'étudiants n'ont pas été inscrits au dernier concours d'éducation physique et sportive, alors que le problème du remplacement des enseignants reste particulièrement posé dans cette discipline. Parallèlement, de très nombreux étudiants ayant choisi cette filière n'ont pu y être inscrits faute de places.

L'inscription de candidats sur liste complémentaire par le jury du CAPEPS, l'organisation d'un concours exceptionnel, la mise en place d'un plan de recrutement pluriannuel et l'augmentation de la capacité d'accueil des étudiants dans la filière universitaire STAPS seraient hautement souhaitables.

L'idée que vous avez émise, monsieur le ministre, que tous les diplômes accessibles en formation initiale puissent être obtenus dans le cadre de la formation continue recueille notre assentiment, car la plupart des salariés de demain passeront par l'enseignement supérieur sous l'une ou l'autre de ces formes. L'enseignement supérieur doit donc prendre la mesure des mutations du travail ; de la révolution scientifique, technologique et informationnelle ; des besoins de culture ; des nouvelles formes de production et de transmission des savoirs ; de l'évolution des techniques de communication ; des exigences de la coopération internationale.

Monsieur le ministre, vous affirmez la volonté de « débureaucratiser » le service public de l'éducation nationale. Nous pensons que cette entreprise doit impérativement passer par la démocratisation des structures de gestion, d'évaluation et de direction à tous les niveaux, et par une meilleure participation des personnels - dont la grande qualité est reconnue par tous - à la définition, à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de formation et de recherche, ainsi qu'à la gestion des carrières individuelles.

Il paraît indispensable de parvenir à une meilleure articulation entre les enseignements secondaire et supérieur, d'entreprendre la réforme pédagogique, de mettre en place le statut social de l'étudiant et la charte des stages en entreprise.

La relance de l'investissement universitaire liée au plan « Universités du troisième millénaire » pour la modernisation des universités ; l'affectation de moyens nouveaux, en emplois et en crédits, aux bibliothèques universitaires et aux nouvelles technologies sont, à notre avis, des mesures positives.

A défaut d'une rupture, le projet de budget pour 1998 marque une inflexion certaine. Il contient des mesures positives malgré les quelques insuffisances que je viens de souligner. Il affirme des priorités qui sont les nôtres. C'est pourquoi le groupe communiste le votera.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. le président.** Mes chers collègues, avant de lever la séance, je donne la parole pour quelques instants à Mme Catala.

**Mme Nicole Catala.** Merci, monsieur le président.

Certains de nos collègues se sont étonnés du petit nombre de députés RPR présents en séance cet après-midi. Je veux donc rappeler à l'Assemblée que les gaulistes ont pour tradition de se rendre une fois par an sur la tombe du général de Gaulle et que ce pèlerinage avait lieu aujourd'hui. Cette tradition explique que peu de membres de mon groupe aient pu participer à ce débat. Nous le regrettons car nous considérons, nous aussi, que ce budget est important.

Je tenais à ce que ces explications figurent au procès-verbal.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, qui aura lieu, à la demande du Gouvernement, à vingt et une heures.

2

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230) ;

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Enseignement supérieur, recherche et technologie (*suite*) :

Enseignement supérieur :

M. Alain Claeys, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 18 au rapport n° 305) ;

Mme Geneviève Perrin-Gaillard, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome VI).

Recherche :

M. Patrick Malavieille, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 19 au rapport n° 305) ;

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome VII).

Recherche et technologie :

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome IX).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*





